



Hangenbieten

Décembre 2021

le Mag



A. Peterlin

Dans ce numéro

LE MOT DU MAIRE

A LA UNE

Festival d'Automne !

LA VIE DE LA COMMUNE

Départ et Arrivée au Conseil Municipal

Horaires de la mairie à partir du 01/01/2022

Sécurité Routière

Festivités du 14 Juillet

Inauguration du parcours Vitaboucle Hangenbieten-Kolbsheim

Ateliers Prévention Séniors !

Animation au marché

Fête des Voisins – Rue des Saules/ Impasse des Erables

Annulation Fête des Aînés

Les coulisses des décorations de Noël

Votre avis nous intéresse !

Un parfum d'Italie à Hangenbieten !

La communication

Nouveaux véhicules pour le service technique !

La ZFE Eurométropolitaine adoptée

Bénéficiez de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Thé Dansant du 14 novembre 2021

Installation d'une orthophoniste à Hangenbieten

Réparation et entretien de vos cycles à Hangenbieten

Visites guidées du village

Médiathèque

Ça se passe en ce moment ...

LES INTERVIEWS

Interview Sophie Foessel, Secrétaire Générale de Mairie

Interview de Christel Grethel, conseillère municipale

Interview de Frederic Keller, adjoint au Maire

LES ASSOCIATIONS

APE Association des Parents d'Élèves

Tennis Club de Breuschwickersheim - Hangenbieten

L'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten

LA VIE CULTUELLE

Paroisse Protestante

Paroisse Catholique

L'ÉCHOS DES JEUNES

La municipalité installe des capteurs de CO₂

Le périscolaire

École maternelle

BIEN ÊTRE ET SANTÉ

ÉTAT CIVIL

LES RECETTES DE DANIELLE MEYER

Verrines de saumon fumé et chèvre

La sangria de Noël

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

ÉVÈNEMENTS ET HUMOUR

Agenda 2022

Insolite

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS EMS

NUMÉROS PRATIQUES

1
2
2
4
4
4
4
5
6
7
7
8
8
9
10
10
11
11
12
12
14
15
16
16
16
17
18
19
19
19
20
21
21
21
24
25
25
26
26
26
26
27
28
28
30
30
30
31
32
32
32
33
39
41



Dir. de publication : M Laurent Ulrich

Dir. de rédaction : Mme Séverine Jernasz

Photos : M Joël Schaeffer

Date de Publication : Décembre 2021

Imprimé en 1000 exemplaires

Éditeur

Mairie de Hangenbieten

4 rue du 14 Juillet

67980 Hangenbieten

Imprimeur :

Absurde impression

6c Place d'Austerlitz

67000 Strasbourg

Conception :

LNS-Graphisme

www.lns-graphisme.fr

@lnsgraphisme



Le mot du maire



Chères Hangenbietenoises, Chers Hangenbietenois,

Je souhaite avant toute chose présenter mes remerciements les plus sincères aux habitants, aux associations, aux employés communaux, aux bénévoles et à mon équipe municipale pour leur investissement afin d'améliorer notre qualité de vie collective et la poursuite du bien vivre ensemble.

Malgré une crise sanitaire qui joue les prolongations avec cette 5ème vague, la couverture vaccinale semble porter ses fruits et nous protéger des formes graves contre ce virus qui a causé tant de dégâts. La vie sociale et collective a pu reprendre malgré certaines adaptations nécessaires afin de toujours privilégier la santé de tous, à toute autre considération. L'année 2021 s'achève cependant encore avec les mots mesures sanitaires, respect des gestes barrières et pass sanitaire renforcé.

La vie sociale a repris : La Fête de la musique, la Fête Nationale et son feu d'artifice, la Fête d'automne autour d'Halloween auront été les moments forts de l'année.

Les membres du conseil municipal et les membres des commissions Sport et jeunesse ou Fêtes et animations, poursuivent leurs efforts et leur engagement afin de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants.

Des investissements en direction des écoles, de la jeunesse et des sports ont été réalisés. Des investissements ont également été réalisés pour améliorer le quotidien de nos agents communaux.

Comme vous le savez tous, notre village fait partie des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg. La mise en place d'une ZFE, une Zone à Faibles émissions sur l'ensemble de l'Eurométropole, votée le 15 octobre dernier, aura un impact pour beaucoup d'entre nous. Un focus est fait dans ce magazine.

Ce mois de décembre a été marqué par l'organisation d'un premier Thé Dansant, et nous l'espérons, par le retour de la Fête des aînés le 12 décembre. L'équipe municipale se faisait une joie de partager, pour la première fois, ce moment convivial avec nos aînés. La très forte remontée des cas de contaminations et les contraintes imposées par l'état, comme par exemple la distanciation de 1.50 mètre entre deux personnes, nous ont contraints de reporter cette fête des aînés à la fin de l'hiver ou au printemps prochain.

Nous commencerons l'année 2022 avec des dossiers actuellement à l'étude : Etude pour une installation photovoltaïque sur le Hall des Sports, rénovation de la Mairie, réflexion sur la création de jardins municipaux, réflexion sur l'amélioration de l'accueil périscolaire.

Toutes nos décisions seront prises en responsabilité afin de maintenir l'équilibre budgétaire. Un sujet, traité conjointement avec l'Eurométropole, n'est pas satisfaisant pour le moment : la sécurité routière dans la commune. Nous avons installé des pastilles 30 sur la chaussée ainsi que des panneaux de rappel 30. D'autres mesures devraient être mises en œuvre au printemps 2022.

Lors du Week-end de la Pentecôte, le premier Sprochrenner (une course de relais, de Bâle à Wissembourg, afin de promouvoir la langue régionale d'Alsace) passera par notre commune le dimanche après-midi. Nous essayerons de créer un événement autour de ce passage de relais.

Toujours innover, créer du lien social, sont les axes principaux de notre feuille de route.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2022 apaisée.

*Votre Maire,
Laurent ULRICH*



A la Une Festival d'Automne !



Le premier festival d'Automne s'est déroulé les 30 et 31 octobre en plein air, sous chapiteau, à Hangenbieten, Allée des Tilleuls.

La commune et l'association Peace Productions (Promoting, Education, Arts, Culture, Entertainment) ont proposé un concept présentant la culture nord-américaine et mexicaine via la cuisine, la musique, la chanson, la danse, les sports et les traditions.

Luther Weather III (3e de sa lignée), habitant de Hangenbieten et Président de l'association franco-américaine a multiplié les rencontres avec la commune et la commission des fêtes afin de préparer l'événement : scène, chapiteaux, mise en place de la navette et présence des bénévoles ont été les sujets animant les réunions.

L'association s'est chargée de planter 2000 graines de citrouilles.... Hélas ! Limaces et humidité ont eu raison d'une bonne partie des 700 légumes espérés. Il a fallu acheter un complément pour en disposer de 300.

L'association a également activé ses réseaux pour construire un programme varié pour tous les âges : ateliers de découpage de citrouilles et lectures d'histoires par la Médiathèque et le Périscolaire d'Hangenbieten pour les plus petits, démonstration de football américain et présence de l'équipe de hockey l'Etoile Noire pour les sportifs, voitures anciennes pour les passionnés et des concerts pour les fêtards et les amateurs de musique.

La culture mexicaine était également présente avec son autel drapé de noir, de fleurs pour faire revenir les morts les 1^{er} et 2 novembre, ses tacos et pain des morts (brioche à la fleur d'oranger).

Malgré une météo pluvieuse le samedi, mais bien plus clémente dimanche, vous étiez nombreux à venir découvrir une autre culture.

Nous remercions les bénévoles et élus qui nous ont aidés dans la réussite de cet évènement.

Bravo à Luther et à Valérie Pope de l'Association Peace Productions pour leur énergie.

A l'année prochaine !







La vie de la commune

Départ et Arrivée au Conseil Municipal



Emilie Rieffel

Mme Emilie Rieffel a quitté ses fonctions de conseillère en raison d'un déménagement dans une autre commune.

L'ensemble de l'équipe remercie chaleureusement Mme Rieffel pour sa participation active au sein de l'équipe municipale. Nous lui souhaitons une excellente continuation.

Nous accueillons, dans le cadre de son remplacement au Conseil Municipal, Mr Dominique Weltz. Membre de la commission Sports et Jeunesse, Dominique a participé à tous les conseils municipaux depuis le début de l'année. Il va enfin pouvoir voter !

Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans ses nouvelles fonctions d'élu.



Dominique Weltz

Horaires de la mairie à partir du 01 /01 /2022



Accueil du public, en mairie le :

mardi et vendredi	de 8h15 à 12h
mercredi	de 9h à 12h
lundi	de 14h à 18h
jeudi	de 14h à 17h



Sécurité Routière

La sécurité routière est un sujet qui touche toutes les communes. Nous avons tous constaté, dans notre commune et ailleurs, des vitesses excessives, des stationnements inadaptés et des comportements dangereux.

L'équipe municipale essaye de trouver des solutions techniques et pédagogiques pour réduire la vitesse dans notre commune.

En novembre vous avez déjà pu constater des aménagements :

- des vignettes 30km/h ont été installées sur la chaussée
- des panneaux 30Km/h ont également été mis en place en guise de rappel

Ces premières solutions semblent montrer des signes encourageants d'amélioration des conduites à risques. Nous continuons tout de même notre réflexion dans l'optique d'améliorer notre sécurité et de faire ralentir les véhicules.

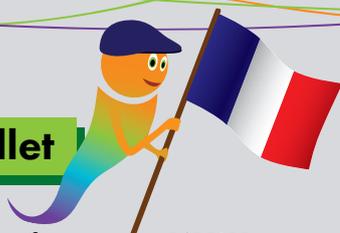
Nous étudions plusieurs autres possibilités dont :

- Des radars pédagogiques aux entrées de la commune
- Des coussins berlinois
- La mise en place de signalisation lumineuse aux abords des passages piétons





Festivités du 14 Juillet



Nous avons pu profiter, le mardi 13 juillet, d'une fenêtre météorologique clémente pour célébrer la fête nationale.

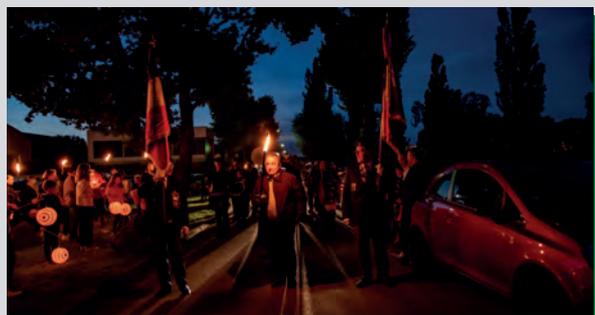
Le rendez-vous était donné à 19h au Monument aux Morts pour la cérémonie. Le Maire ainsi que ses adjoints, ses conseillers municipaux, de la section locale des pompiers, de la batterie fanfare et des porte-drapeaux se sont réunis pour commémorer. Une magnifique gerbe, aux couleurs de notre nation, a été déposée en hommage aux morts pour la France.

A partir de 19h, l'USH donnait également le coup d'envoi des grillades et tartes flambées. Vous étiez nombreux, et nous avons, pour beaucoup, eu du mal à trouver des places assises... Les footeux ont ainsi dû rajouter des garnitures pour satisfaire le plus grand nombre et ainsi pouvoir profiter d'une des rares journées ensoleillées de l'été.

L'USH a aussi profité de cette journée pour honorer les grands hommes et les bénévoles qui œuvrent depuis des décennies au sein de l'association en les décorant d'une médaille d'argent à Louis Weisskopf et d'une médaille d'or à Olivier Floréani.

Le spectacle des cracheurs de feu a donné le ton du reste de la soirée. Petits et grands étaient impressionnés par ce moment où les artistes enchaînaient les flammes pour déchaîner les foules.

A la fin du spectacle, le rendez-vous était donné Allée des Tilleuls afin de récupérer une torche et un lampion pour participer à la retraite aux flambeaux de 22 heures et ainsi célébrer cette fête avec éclat ! Toutes ces lumières scintillantes autour du terrain de foot étaient sublimes à voir !



Le saviez-vous ?

L'origine de cette tradition de la retraite aux flambeaux est à associer à la Révolution française et la commémoration de la prise de la Bastille. Cet événement symbolique rappelle le jour où la population de la France s'est associée pour former une nation, en dépassant les barrières sociales de l'époque (à savoir les 3 ordres que constituent la noblesse, le clergé et le Tiers-Etat), afin de se révolter contre le régime de la monarchie absolue en place.



A 22h45, le traditionnel feu d'artifice a été tiré derrière le terrain de football. Les « Waouhhh » et les « Ohhhhh » ont animé ce moment.

Pour finir la soirée, la piste de danse, bondée, a mis en lumière votre sens de la fête et votre bonne humeur. Nul doute que ce moment partagé a fait beaucoup de bien !



La vie de la commune (ça continue)

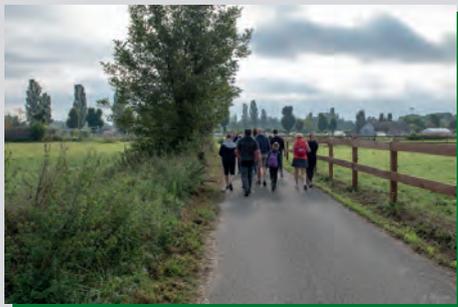
Inauguration du parcours Vitaboucle Hangenbieten-Kolbsheim

Le dimanche matin 19 septembre, les habitants de la commune de Hangenbieten étaient invités à participer à l'inauguration du Vitaboucle : RV était donné à 9h30 devant la mairie.

Une cinquantaine de personnes étaient au départ et s'apprêtaient à sillonner le ban communal sur une partie des 9,3km que mesure le parcours : une balade jusqu'au stade près duquel seront installés des agrès, en continuant à travers le village en direction de la forêt, pour atteindre les hauteurs et prendre la direction du château d'eau à travers champs ; c'est là, lieu où se rejoignent les deux circuits 30 (Kolbsheim) et 31 (Hangenbieten), qu'était fixé le point de rencontre avec la délégation de Kolbsheim.

Après un mot d'accueil de Mme Annie Kessouri, maire de Kolbsheim, c'est M. Laurent Ulrich, notre maire, qui a procédé à l'inauguration en coupant le bandeau tricolore en présence de MM. Vincent Debès, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du sport et Lionel Boizot, responsable du centre de ressources sportives intercommunales et à l'initiative des parcours Vitaboucle.

La matinée s'est terminée par un pot de l'amitié très convivial sous le soleil qui était lui aussi de la partie.



MECANIQUE GENERALE

15, rue de la Bruche
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 51 14
Fax 03 88 96 16 78

MEY

Principaux secteurs d'activités

Matériel ferroviaire
Agro alimentaire
Machine outil
Industrie du papier
Véhicule industriel
Travaux publics
Manutention
Chimie



Ateliers Prévention Séniors !

L'ABRAPA, en association avec la mairie et le CCAS, vous a proposé à partir de fin septembre, douze séances « Happy Tab » pour vous familiariser avec une tablette tactile.

C'est ainsi que, du 28 septembre au 21 décembre, tous les mardis après-midis, une dizaine de dames inscrites se sont retrouvées à la salle de la Laiterie pour une rencontre avec une animatrice : ça a été l'occasion pour certaines d'apprendre à communiquer par mails, à faire et enregistrer des photos, créer, jouer et surfer avec la tablette, utiliser les réseaux sociaux, télécharger une application, ce que nous ne maîtrisons pas forcément.

Et tout ceci dans la convivialité et la bonne humeur.



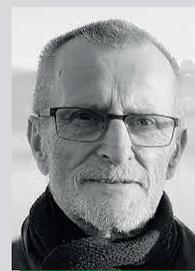
Animation au marché

Le marché s'est animé le 30 septembre à 17h30 avec une très belle prestation offerte par le groupe folklorique les Coquelicots de Geispolsheim. Costumes alsaciens, coiffes, gilets et petits cœurs en tissus traditionnels sont venus à la fête !

Vous étiez nombreux à les avoir applaudis, en hommage et en souvenir à Michel Grimm, ancien danseur du groupe et personnalité du village.

Michel Grimm nous a quittés le 10 mai 2020 après une longue maladie. Il tenait le Bureau de Tabac du village, rue du 14 Juillet, l'endroit de l'actuelle agence immobilière et était très impliqué dans les associations du village et chez les pompiers.

C'était avec une grande émotion que nous avons organisé cet événement en souvenir de l'œuvre de sa vie au sein de notre village.



Le saviez-vous ?



La Kutt ou la Rock ?

Les alsaciennes catholiques portent une longue jupe rouge nommée « la kutt ». Tandis que les protestantes sont vêtues de « la rock », une robe plus courte et généralement verte.

Les boutons indiquaient le niveau de richesse !

Le fameux gilet rouge pour les hommes constitue l'élément le plus important, avec ses dix à vingt boutons dorés. Ces boutons indiquaient le niveau de richesse.



CARRELAGE
GRANIT
MARBRE



Spizzo
sarl

4, Impasse des Ormes
67980 HANGENBIETEN
Tél 03 88 96 13 74

www.carrelage-spizzo-dsace.fr

carrelage.spizzo@gmail.com





La vie de la commune (ça continue)

Fête des Voisins – Rue des Saules/Impasse des Erables

ENFIN ! ENFIN ! ENFIN ! Après ces longs mois qui ont été compliqués pour tout le monde, la joyeuse équipe de l'impasse des érables et de la rue des saules a remis ça !

D'ordinaire organisée au début de l'été, la traditionnelle fête des voisins a, cette année, eu lieu le samedi 2 octobre 2021. Malgré une météo moins généreuse en cette période automnale, tous les voisins ont répondu présents pour cette soirée de partage toujours aussi conviviale et sympathique. Nous attendons déjà avec impatience de nous retrouver l'année prochaine.



Annulation Fête des Aînés

Tout était prêt pour réunir nos aînés cette année. Nous pensions pouvoir, grâce au pass sanitaire et à la 3ème dose, réunir à nouveau nos aînés autour du traditionnel repas de Noël.

La recrudescence des cas fin novembre et l'annonce d'une 5ème vague nous ont appelés à la plus grande prudence.

L'ensemble du conseil municipal a donc pris la décision de reporter cet événement à la sortie de l'hiver.

Gageons que l'année 2022 nous permettra de nous retrouver tous en bonne forme pour un moment de convivialité et de paix retrouvée.



MEL Location

03.88.59.56.57

Le partenaire de vos déplacements

LOCATION DE VEHICULES

Véhicules de tourisme

Véhicules utilitaires

Frigorifiques

Mini-bus

Véhicules prestige



GARAGE MAYLAENDER

03.88.96.10.80

Entretien et maintenance toutes marques

Carrosserie agréée assurances

Vente véhicules neufs et occasions

Possibilité de financement

www.mellocation.fr

www.garagemaylaender.fr

ZA Les Châteaux - 5 rue des Forgerons

67980 HANGENBIETEN

reservation@mellocation.com

garage@maylaender.fr





Les coulisses des décorations de Noël

Lorsque la commune s'illumine de ses plus belles parures étoilées au début de l'Avent, nos cœurs d'enfants se réveillent. Ces lumières traditionnelles réchauffent l'hiver, mettent de la joie à l'arrêt de bus, font sautiller les enfants sur le chemin de l'école et nous font glisser dans la période des préparatifs.

Nous avons voulu vous faire partager les coulisses des préparatifs de Noël.

A l'atelier communal, José Bolzanello, agent communal technique nous a expliqué son travail.

Tous les ans, lors de la première quinzaine de novembre, José assure la réparation de toutes les décorations électriques qui ornent le village.

D'ailleurs, savez-vous combien de guirlandes électriques sont installées chaque année ?

La commune en installe chaque année 80 dans les 12 rues les plus fréquentées. (Le prochain quartier qui devra être équipé est celui du Fil de l'Eau)

Il s'agit donc, pour José, de brancher chaque décoration, de vérifier, changer, remplacer, les ampoules ou les cordons défectueux.

Pour José : « Les décorations ont entre 15 et 20 ans, il s'agit donc de faire chaque année le plus de réparations nous-mêmes afin d'optimiser les coûts de la commune tout en gardant un aspect esthétique ».

Les deux dernières semaines de novembre sont ensuite consacrées au montage des décorations. A l'aide d'une nacelle, louée chaque année pour l'occasion, Louis Weisskopf vient prêter main forte à son collègue pour la mise en place.

L'opération est périlleuse, il ne faut pas avoir le vertige, pouvoir soutenir le poids des décorations, tout en assurant sa sécurité !

Lorsque toutes les guirlandes sont en place, la rue de la Libération s'illumine en même temps que le marché de Noël de Strasbourg, le 26 novembre, grâce à un signal satellite.

Une fois les festivités terminées, les décorations sont enlevées chaque année lors de la deuxième quinzaine de janvier. Les guirlandes sont alors rangées précautionneusement à l'atelier communal en attendant que Noël revienne...

Un beau travail d'équipe est fait chaque année par nos agents communaux pour embellir notre belle commune.

Bravo et merci à l'équipe qui œuvre chaque année pour parer nos rues des lumières de Noël !





La vie de la commune (ça continue)

Votre avis nous intéresse !

La commune étudie la possibilité de proposer en location, aux habitants, à Hangenbieten, des jardins familiaux.

Afin d'entamer une réflexion sur ce projet, nous souhaiterions connaître vos avis et recenser les personnes potentiellement intéressées.

Vous aimeriez disposer d'une parcelle de terre à Hangenbieten pour cultiver un potager ?



Si oui, faites-vous connaître en mairie :

Par mail : contact@hangenbieten.fr

Par téléphone : 03 88 96 01 27

Merci

Un parfum d'Italie à Hangenbieten !

A l'heure où l'on rédige cet article, l'ouverture de la pizzeria, situé dans les locaux de l'ancienne école, rue des Jardins, est prévue aux alentours du 10 décembre.

Sandy et Cédric, formés et diplômés sur la science des pizzas, vous accueillent au sein de «LA CASA DES KNECKES».

Ayant grandi à Hangenbieten, Sandy et Cédric voulaient absolument s'installer dans notre village et nulle part ailleurs.

Sandy, 32 ans, vendeuse en boulangerie depuis 15 ans, ayant travaillé dans la boulangerie du village «L'ami des champs» puis «L'arbre à chouquette» pendant plusieurs années et Cédric, 36 ans, chef de chantier dans le BTP depuis 15 ans ont eu envie de changer de vie et de tenter une nouvelle aventure en apportant un nouveau commerce de proximité à la commune !

Fan de pizza, l'idée a germé et «La Casa des Kneckes» est née !

De la joie, de la bonne humeur, l'amour des pizzas et une ambiance familiale !

Soucieux de l'environnement et de la qualité, ils vous proposent des produits frais et locaux issus de fermes et petits commerces des environs. Une pizza en particulier, «la pizza des kneckes» sera proposée chaque semaine avec des produits de saison différents.



Vous pouvez venir chercher vos pizzas, les déguster sur place, ou simplement y boire un verre.

Une dizaine de places peuvent vous y accueillir.

Voici leurs horaires

Lundi :	11h30 à 13h30 et 18h à 22h
Mardi :	Fermé
Mercredi :	11h30 à 13h30 / 18h à 22h
Jeudi :	11h30 à 13h30 / 18h à 22h
Vendredi, Samedi et Dimanche :	18h à 22h

Ils sont joignables au 03 92 01 28 53

Ou sur leur page Facebook La-Casa des-Kneckes Hangenbieten.



Extérieur de la pizzeria fin novembre



SEBY PLOMBERIE
Chauffage, Sanitaire
Homme toutes mains

Tél.: 06.51.53.91.61
seby.entreprise67@hotmail.com



La communication

La commune dispose de plusieurs moyens de communication :

LES PETITES VITRINES SITUÉES DANS LE VILLAGE.

15 panneaux appelés «les Kacheteles» en alsacien, sont situés dans le village et contiennent les dernières informations et activités de la commune (dons du sang, animations, évènements...).

Les panneaux situés sur le parvis de la mairie sont quant à eux destinés à une information municipale avec une notion d'obligation d'affichage (arrêtés, décisions émanant du conseil municipal, publication des bans...)

Devant la mairie un grand panneau JC Decaux a récemment été installé. Vous y trouverez des informations et publicités de l'Eurométropole de Strasbourg sur une moitié, et des informations communales sur l'autre moitié.



LE COMPTE FACEBOOK « MAIRIE DE HANGENBIETEN »



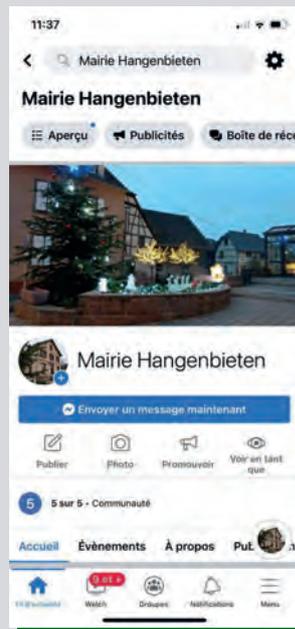
763 abonnés



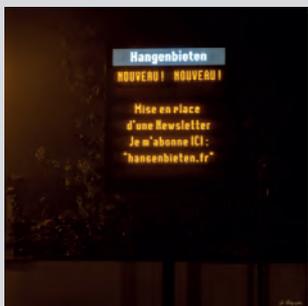
659 personnes aiment la page (dont 61.90 % de femmes et 38.10 % hommes)

C'est l'outil le plus performant et le plus rapide en terme de communication. Ce réseau social permet une communication en direct, de vous informer des dernières nouveautés, de vous aider à retrouver votre animal de compagnie et de publier des vidéos.

De nombreux messages nous parviennent via le Messenger et nous vous remercions de l'intérêt porté. Nous essayons de vous répondre le plus rapidement possible, mais pour une meilleure traçabilité, un message automatique est mis en place afin de contacter le Secrétaire.



LE PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX SITUÉ RUE DU 14 JUILLET



Des messages courts sont diffusés tout au long de la journée.

Le panneau a même été utilisé pour célébrer la fête des mères, la fête des pères et la fête des grands-mères !

LA NEWSLETTER

150 abonnés

L'inscription se fait via le site internet de la mairie : « hangenbieten.fr »

Un mail de confirmation vous sera envoyé et en un clic, chaque mois vous recevez par email les dernières informations de la vie de la commune !

Les Mails

Même si la communication via les réseaux sociaux est rapide et instantanée, toutes les demandes ayant un caractère officiel, sur des sujets administratifs par exemple, il faut soit passer en mairie, soit écrire par mail à contact@hangenbieten.fr

Nouveaux véhicules pour le service technique !



La municipalité a fait l'acquisition de nouveaux véhicules afin de remplacer le parc vieillissant : un utilitaire et un tracteur.





La vie de la commune (ça continue)

La ZFE Eurométropolitaine adoptée

Avec 66 voix favorables, 26 contre et 5 abstentions, le projet de Zone à faibles émissions (ZFE) de l'Eurométropole de Strasbourg a été validé lors d'une séance du Conseil entièrement consacrée à ce point, jeudi 15 octobre.

Pour défendre ce projet qui ne fait pas l'unanimité, notamment parmi les communes de première et seconde couronne de l'agglomération, la présidente Pia Imbs a insisté sur la mise en place progressive de la ZFE dans le cadre d'une «politique aidante et accompagnante».

«Les aides au changement de véhicules atteignent 50 millions d'euros», a-t-elle rappelé, en soulignant aussi que la collectivité a engagé un programme d'investissements en faveur des mobilités alternatives à l'automobile individuelle atteignant 500 millions d'euros : extensions du tramway, du BHNS, plan Vélo de 100 millions d'euros, etc.

«L'Eurométropole de Strasbourg se doit d'être un territoire exemplaire en matière de réduction de la pollution de l'air», complète François Schaetzel, vice-président. Qui rappelle qu'environ 500 décès prématurés sont déplorés chaque année en

raison de la mauvaise qualité de l'air, sans compter les maladies chroniques qui impactent principalement les enfants.

La délibération qui a été adoptée ce vendredi 15 octobre prévoit un calendrier unique pour l'ensemble de l'Eurométropole, l'une des 44 agglomérations françaises concernées par la mise en place d'une ZFE dans le cadre de la loi Climat et résilience. Les dirigeants de la collectivité ont souligné le fait que ce sont les deux tiers des ménages qui seront susceptibles d'être concernés par les aides au changement de mobilité.

Parmi les mesures en faveur du développement des motorisations électriques, l'agglomération prévoit la mise en place progressive d'environ 500 bornes de recharge dans les années à venir.

Cheville ouvrière de l'information des particuliers comme des entreprises, les premiers conseillers mobilités de l'Agence du climat ont été recrutés et commenceront très prochainement leur mission. Objectif : proposer à tous des alternatives à la voiture individuelle quand cela est possible, et favoriser la conversion de véhicules polluants vers des motorisations décarbonées.

PHASES	Janv. 2022	Janv. 2023	Janv. 2024	Janv. 2025	Janv. 2028*
Pédagogiques	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	-
D'interdiction	-	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2

*sous réserve des évaluations renforcées réalisées en 2024 et 2026.

zfe.strasbourg.eu

ZOOM SUR LA ZFE SUR NOTRE COMMUNE HANGENBIETEN

LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

464 VÉHICULES SONT CONCERNÉS PAR LA LOI ZFE DANS LES 3 ANS À VENIR SUR UNE FLOTTE DE 1 657 VÉHICULES AU TOTAL

28 % DES VÉHICULES LES + POLLUANTS SUR NOTRE COMMUNE DEVRONT DISPARAITRE EN 3 ANS !

LA ZFE DE L'EUROMETROPOLE

NOTRE ZFE EST UNE DES PLUS RESTRICTIVES DE FRANCE. ELLE IMPLIQUERA UNE SUPPRESSION DE 800 VÉHICULES SUPPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT À LA LOI SUR NOTRE COMMUNE !

LA ZFE IMPACTERA SUR NOTRE COMMUNE 1 320 VÉHICULES SUR LES 1 657 AU TOTAL SOIT 76 % DES VÉHICULES QUI DEVRONT DISPARAITRE SUR NOTRE COMMUNE DANS LES 6 ANS.

SERRURERIE, MÉTALLERIE

Soudure, tôlerie, maintenance industrielle,
Tuyauterie.
Acier, Inox, Aluminium.



HANGENBIETEN

9 Rue des Forgerons

EMAIL

Semaro@orange.fr

TÉLÉPHONE

03.88.59.56.81



INTERVENTION DE LAURENT ULRICH, LORS DU CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 17 OCTOBRE 2021.

Madame La présidente,
Chers collègues,

Améliorer la qualité de l'air et la santé de nos habitants est un sujet primordial, et personne ici ne pourrait être contre cette volonté d'améliorer notre cadre de vie. Donc OUI à une ZFE.

La loi Climat et Résilience votée cette été a défini quels seront les véhicules qui devront disparaître de nos routes afin d'améliorer la qualité de l'air et cela dans un calendrier assez resserré, je dirais tant mieux.

Au 1er janvier 2023, plus de véhicule Sans Critère et de CRIT'Air 5 sur nos routes,

Au 1er janvier 2024 fini les véhicules CRIT'Air 4 et au 1er janvier 2025 c'est terminé pour les CRIT'Air 3.

La loi ne parle dans un seul instant d'interdire les CRIT'air 2.

Vous le savez je ne vous apprend rien.

ICI, je suis aussi et surtout le représentant de ma commune de Hangenbieten.

Dans ma commune, ce sont 464 véhicules qui sont concernés par la loi dans les 3 ans à venir sur une flotte de 1 657 véhicules (Mes

données sont celles datant de 2020 et fournies par l'EMS).

La loi aura donc fait le ménage de 28 % des véhicules les plus polluants de ma commune en 3 ans.

Je pense réellement que cela est une bonne chose, malgré tous les efforts et les contraintes que cela engendrera aux habitants concernés, nous sommes conscients que les aides seront les bienvenues pour beaucoup de propriétaires prochainement démunis.

Par contre, votre ZFE, votre projet politique, qui consiste à être exemplaire, à être la ZFE, la ou l'une des plus restrictives ZFE de France, implique pour les habitants de ma commune d'interdire **800 véhicules supplémentaires.**

Au total ce seront 1 320 véhicules sur les 1 657, soit 76 % des véhicules qui devront disparaître de ma commune dans les 6 ans. Comment imaginer cela avec un raisonnement pragmatique et non idéologique.

La pollution tue c'est vrai, mais la précarité, la pauvreté et l'isolement tuent également.

Cette volonté politique, sans recherche d'un équilibre acceptable par tous, va augmenter cette précarité cette pauvreté et cet isolement pour beaucoup de nos citoyens.

On nous explique alors que l'on nous apprendra à vivre sans voiture.

La voiture dans nos villages ruraux, c'est le moyen pour aller faire ses courses, pour aller sur son lieu de travail, situé souvent dans d'autres villages hors EMS, et souvent non desservis par les réseaux de transports en commun.

Les articles parus dans la presse hier ont fourni des infos surprenantes : on nous parle de 4 étapes jusqu'en 2030, on nous parle que seules 4 communes seront concernées par l'interdiction des CRIT'Air 2 au 1er janvier 2028. Le lecteur Lambda n'y comprend plus rien.

Vous savez mieux que moi, que ce n'est pas votre choix, votre réalité.

Le texte soumis au vote aujourd'hui interdit l'ensemble des CRIT'air 2 dans l'ensemble de l'Eurométropole dès le 1er janvier 2028, que l'on soit un Maire favorable dès aujourd'hui ou non.

Je voterai **contre** ce texte, votre texte, car je ne peux acter aujourd'hui que 800 véhicules de plus que ceux prévus par la loi, soit que les trois quarts des véhicules soient supprimés dans ma commune.

Merci Madame la présidente.



- PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
- REVÊTEMENT DE SOLS
- PLÂTRERIE ET FAUX PLAFONDS
- ASSÈCHEMENT
- DÉCONTAMINATION

1 ALLÉE DES TILLEULS - 67980 HANGENBIETEN
03 88 96 54 86 - INFO@DICKLOUIS.FR
WWW.DICKLOUIS.FR





La vie de la commune (ça continue)

Bénéficiez de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



L'Eurométropole de Strasbourg vous aide à faire l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), d'un vélo cargo à assistance électrique ou à la motorisation de votre vélo classique.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la pratique du vélo, l'Eurométropole de Strasbourg par délibération du 29 janvier 2021 a décidé de la mise en place d'aides à l'achat de vélos à assistance électrique, de vélos cargo à assistance électrique ou à la motorisation d'un vélo.

Toute personne majeure ayant sa résidence principale dans l'une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg pourra en bénéficier.

Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Le montant attribué dépend de votre niveau de ressources. L'aide varie ainsi de 300 à 500 euros selon votre Quotient familial calculé par la Caisse d'allocation familiale (CAF) ou l'Eurométropole de Strasbourg.

Subvention pour l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique

Le montant de la subvention est de 500 euros quel que soit le Quotient familial (QF).

Subvention pour la motorisation d'un vélo classique

Le montant de la subvention est de 150 euros quel que soit le Quotient familial (QF).

La motorisation installée par un professionnel du vélo doit impérativement répondre à la classification VAE (limite 25 km/h, puissance de 250W, capteur de pédalage seul).

Acheter son vélo chez un Partenaire Vélooptimiste

Pour pouvoir bénéficier de la subvention, l'achat du cycle éligible devra obligatoirement se faire auprès d'un revendeur-distributeur situé dans l'une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg, et dépositaire de la marque « Partenaire Vélooptimiste ».

LA COMMUNE MET EGALEMENT EN PLACE UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal souhaite encourager le passage aux mobilités douces (entre autres pour rejoindre les gares multimodales comme la gare TER de l'aéroport d'Entzheim, ou rejoindre Strasbourg par la piste cyclable).

Le Conseil Municipal a décidé d'abonder cette subvention de l'Eurométropole selon les mêmes critères fiscaux et propose, sur présentation d'un justificatif de l'obtention de la subvention de l'Eurométropole :

- 120 € pour les quotients familiaux inférieurs à 560 €
- 100 € pour les quotients familiaux entre 560 et 764 €
- 80 € pour les quotients familiaux supérieurs à 765 €

Afin de maîtriser les comptes de la commune, cette subvention sera accordée aux 50 premières demandes reçues par année civile, et ce, sur la durée du mandat, si l'Eurométropole de Strasbourg maintient également cette subvention.

Pour faire la demande :

Adresser votre demande de subvention auprès de la mairie en présentant le justificatif de la subvention reçue par l'Eurométropole de Strasbourg.



VIOLA MATERIAUX
Matériaux de construction - Fioul
03.88.96.00.15

contact@viola-materiaux.fr
6 ROUTE DE STRASBOURG
67204 ACHENHEIM



Thé Dansant du 14 novembre 2021

L'association Temps Libre et Rencontre et la municipalité ont organisé le 14 novembre 2021, le premier Thé Dansant à Hangenbieten. L'entrée était gratuite, il suffisait de montrer son pass sanitaire à l'accueil.

La salle socio-culturelle s'est animée le temps d'un dimanche après-midi, grâce à l'orchestre Christian Moraise, pour faire valser et danser les personnes présentes.

La navette, toujours présente, proposait également de vous véhiculer pour vous rendre sur place ou rentrer chez vous une fois la nuit tombée.

De délicieux gâteaux ont été réalisés par les membres de l'association, pour profiter d'un moment tout en gourmandise.

L'animation a été un succès et sera certainement reconduite en janvier si les conditions sanitaires le permettent.



Renouv'Ô
Vivez au bord de l'eau.



Devenez propriétaire à

HANGENBIETEN

**DU 2 PIÈCES
AU 5 PIÈCES**

**TERRASSES
JARDINS PRIVÉS**

**POMPE
À CHALEUR**

Plus qu'une résidence, **Renouv'Ô** est un aparté vert, niché sur la rive droite du Canal de La Bruche.

Son emplacement stratégique à l'entrée Sud d'Hangenbieten vous permet de rejoindre toutes les commodités du village à pied.

Tout en s'intégrant dans l'architecture traditionnelle du village, la résidence met en avant les qualités du site. Les vues et ensoleillement sont au cœur de la réflexion afin de vous offrir le meilleur du cadre verdoyant du Canal.

POSSIBILITÉ DE LOCAL COMMERCIAL*

DU TYPE SALON DE THÉ (si réservation avant le 31/12/21)

au sein de la résidence Renouv'Ô, avec espace restauration et terrasse/jardin orientés Est, donnant sur la Bruche et son cadre bucolique (piste cyclable et parc paysagé).



2 AGENCEMENTS :
53,5 M²
ou 79,5 M²



**TERRASSE
AVEC JARDIN**



**PRÊT
À DÉCORER**

03 88 60 29 53

ReferenS | **ALTEXIA**
Promotion | CONSTRUCTEUR RESPONSABLE

referens-promotion.fr



La vie de la commune (ça continue)

Installation d'une orthophoniste à Hangenbieten



Présentation de Léa Meyer :

Orthophoniste en libéral depuis 2016, j'ai pu expérimenter la pratique de mon métier en ville et à la campagne auprès de patients âgés de deux à quatre-vingt-quinze ans ! Je prends en charge les troubles du langage oral, du langage écrit, de l'oralité, de la voix ainsi que les troubles neurologiques.

C'est aujourd'hui à Hangenbieten que je choisis de poser mes bagages afin de proposer des soins de proximité aux habitants de la commune.



Léa Meyer

🏠 3a rue du Château
☎ 06 18 58 73 26

Réparation et entretien de vos cycles à Hangenbieten

Je m'appelle Jonathan et je suis passionné de vélo depuis mes 15 ans. Au fil des années, j'ai acquis des connaissances dans la mécanique vélo.

J'ai donc décidé de me mettre à mon compte pour proposer mes services pour la réparation et l'entretien de vos cycles.

Que vous rouliez à VTT, VAE, vélo de route, Gravel ou avec un VTC, je prendrai soin de votre monture.



🏠 6 chemin du Muhlwasser
☎ 06.45.37.97.81
✉ jo.reparcycles@gmail.com

Visites guidées du village



Vous pensiez connaître les moindres recoins de notre beau village ? Pourtant, les visites guidées organisées par l'Eurométropole de Strasbourg de septembre à décembre nous ont permis de découvrir le village autrement !

Accompagnés de Maria, notre très sympathique guide, nous avons parcouru le village à pied pour prendre le temps d'admirer ses richesses et de (re)découvrir certains de ses secrets. Au programme de l'après-midi : l'histoire du village et du blason communal, l'architecture typiquement alsacienne de certaines maisons et corps de ferme, la découverte du Domaine du Flocken, les curiosités des deux églises, les anecdotes sur la fontaine, l'histoire du canal...

Une succession d'explications et de petites anecdotes pendant près de trois heures, dans une ambiance très conviviale et chaleureuse malgré la météo parfois un peu capricieuse.



Médiathèque



Quel bonheur d'accueillir à nouveau les BB lecteurs !

Depuis la rentrée la médiathèque vous accueille quasiment normalement (le Pass sanitaire est obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois ; les masques et gel sont toujours de rigueur).

Les animations ont repris depuis octobre : les BB lecteurs, 2 mardis par mois, à partir de 10h30 ; les accueils de classes maternelle et élémentaire sont à nouveau en présentiel dans nos locaux une fois par mois ; le brico du mercredi matin, de 10h30 à 11h30, une fois par mois.

Les BB lecteurs (pas d'inscription) :

- 4 et 18 janvier
- 22 février
- 8 et 22 mars
- 5 et 26 avril
- 10 et 24 mai
- 8 et 21 juin

Le brico du mercredi (enfants accompagnés d'un adulte, sur inscription) :

- 12 janvier
- 23 février
- 16 mars
- 6 avril
- 11 mai
- 8 juin

Concernant le fil rouge pour les accueils de classe, nous le consacrons aux contes ; la médiathèque pour l'occasion transformera ses locaux selon le conte du mois, à vous de deviner quel sera ce conte !

Des animations autour de ces contes auront lieu, n'hésitez pas à vous tenir au courant sur notre page Facebook ou sur la page de la médiathèque du site de la mairie.

Un groupe de collégiens s'est formé autour d'un projet d'Atelier d'écriture ; ils ont beaucoup d'idées et sont déjà en train de concocter un superbe événement pour leurs petits camarades.

La Nuit de la Lecture aura lieu le samedi 22 janvier, à partir de 18h, jusqu'à 21h, jeux et histoires et surprises seront au RDV. Dress-code : Ramenez vos pantoufles, chaussons, patins, pour être plus à l'aise. Soirée familiale, enfants à partir de 4 ans.

Tous au jardin, le samedi 21 mai, ateliers et troc aux plantes ponctueront cette journée. En pratique : rendez-vous sous le préau de l'école maternelle, de 10h à 12h.

Fermeture de fin d'année : La médiathèque sera fermée du lundi 20 décembre au lundi 3 janvier.

Toute l'équipe vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.



Des solutions innovantes pour vos besoins de transport et de mobilité.

NEW MOBILITIES

Bientôt en service...





La vie de la commune (ça continue)

Ça se passe en ce moment ...

EN DÉCEMBRE !

Concours de Fenêtres décorées

La municipalité et la commission Vie Locale et Fêtes ont organisé un nouveau concours de fenêtres décorées.

Boîte aux lettres du Père Noël

En décembre, le Père Noël a déposé sa boîte aux lettres à Hangenbieten, Allée Charles-Frédéric Gerhardt du côté des écoles.

C'était l'occasion, pour les petits et les grands, d'écrire une belle lettre, d'envoyer un joli dessin et des messages remplis d'espoir au grand barbu du pôle nord !

Les lutins d'Europe, ont pris un grand plaisir à se réunir les mardis après-midis pour répondre à tous les enfants, de manière manuscrite et personnalisée.

Hohohoho, ça se passe comme ça à Hangenbieten !



Une bonne banque finance votre maison. Une très bonne permet aussi de la protéger.



Crédit photo : Gettyimages.

Crédit Mutuel

Horizon

26 rue des Maires Raedel – 67810 Holtzheim – 43 route de Strasbourg – 67960 Entzheim

Homiris est un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 000 000 euros – Siège social : 30 rue du Doubs 67100 Strasbourg – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines – CS 70002 – 59891 Lille Cedex 9. RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE 80.20Z – L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

* EPS, N°1 de la télésurveillance en France (source : Atlas 2020 En Toute Sécurité).

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - RCS Strasbourg B 588 505 354.





Les Interviews

Interview Sophie Foessel, Secrétaire Générale de Mairie

1- Pouvez-vous vous présenter à nos concitoyens ?

J'ai une expérience professionnelle d'une vingtaine d'années au sein des collectivités locales. Avant d'intégrer la commune d'Hangenbieten comme Secrétaire Générale, j'ai exercé des fonctions similaires dans la commune d'Eckwersheim de 2011 à 2021. De 2003 à 2011, j'ai été Adjointe au Directeur Général des Services, puis Responsable Juridique et des Ressources Humaines dans la commune de Wolfisheim. Avant cela, j'ai été Secrétaire Générale dans la commune de Dambach-la-Ville. J'ai aussi travaillé dans le Service de la Coopération transfrontalière et internationale au Conseil Général du Bas-Rhin.

Je suis diplômée de la faculté de Droit de Strasbourg et je suis titulaire d'un master 2 en Administration des collectivités locales.

2- Pouvez-vous nous donner les différentes facettes de votre métier de secrétaire générale de mairie ?

Le secrétaire général de mairie est le collaborateur du maire et des élus. Il met en œuvre les politiques décidées par l'équipe municipale. Il a une mission d'expertise et de conseil auprès des élus. Et il assure le pilotage des projets communaux. Dans ce cadre, il développe et entretient les relations avec les partenaires institutionnels.



Il est également à la tête de l'administration communale. A ce titre, il organise et dirige les services municipaux.

Il prépare et rédige les documents administratifs, budgétaires et techniques. Et il assure également une mission d'accueil et de renseignement des usagers.

3- Vous êtes là depuis quelques mois déjà, pouvez-vous nous donner un aperçu de vos missions au sein de notre mairie ?

Les principaux dossiers dont j'ai eu à m'occuper ces derniers mois relèvent de l'urbanisme. La commune est en effet associée à la procédure de modification n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal et à ce titre elle est consultée sur les différents projets à court et moyen terme qu'elle souhaite voir se réaliser. L'extension de la zone d'activité, le futur aménagement d'une zone en centre village et d'autres projets communaux sont ainsi des sujets dont je me suis saisie. J'ai également initié un relevé du patrimoine architectural historique du village, auquel ont participé des villageois sensibles à la question, afin de venir compléter celui qui sera réalisé par les services de l'Eurométropole de Strasbourg.

Sinon, j'ai également géré un dossier de demande de subvention pour un projet d'investissement en équipements sportifs. Mes autres missions, comme la réorganisation des services, et que je ne peux pas toutes citer, relèvent de mes attributions fonctionnelles et de la gestion quotidienne d'une mairie.

Interview de Christel Grethel, conseillère municipale (équipe Dynamisme et Expérience portée par André Bieth)



1- Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je crois que le terme « enfant du village » est particulièrement adapté dans mon cas. Fille et petite-fille d'Hangenbietenois, j'ai perpétué la tradition : après avoir grandi à Hangenbieten, j'ai décidé une fois adulte de ne pas quitter le village ! Je suis avocate. Et dans la lignée de ma profession, j'essaie de m'investir au mieux pour défendre les intérêts de notre commune et de ses habitants.

2- Un an et demi déjà depuis les élections ! Quels sont, selon vous, les faits marquants des derniers 18 mois pour notre commune ?

Le début de mandat a été totalement inédit, puisque tout devait toujours être envisagé avec l'ombre du COVID. Chaque projet, chaque rencontre, devait être pensé avant tout sous l'angle de la protection de la santé de tous.

Dans ces conditions, voir le projet Fête de la Musique aboutir a été particulièrement marquant. Pendant des mois, nous nous sommes régulièrement rencontrés, avec mes camarades de la Commission Fête et Vie Locale, pour organiser cet événement, sans savoir s'il pourrait avoir lieu.



Les Interviews (ça continue)



Interview de Christel Grethel, conseillère municipale (équipe Dynamisme et Expérience portée par André Bieth) - La suite

Alors quand nous nous sommes tous retrouvés, pour la première fois depuis des mois, festifs et heureux de partager ce moment ensemble, c'était très plaisant !

3- Quels sont les projets qui vous inspirent dans un avenir proche ?

Tous les projets de la Commission Fête, qui bouillonne d'idées ! Après des mois de restrictions, nous comptons bien saisir toutes les occasions de nous retrouver et de partager des moments de convivialité.

Un autre projet m'inspire, même s'il n'en est pour l'instant qu'à ses balbutiements. Enfant du village, la mémoire de Hangenbieten compte particulièrement pour moi. J'en profite pour faire un appel aux volontaires, jeunes et moins jeunes, nouveaux et anciens

villageois, qui souhaiteraient se réunir pour parler du village, de son histoire, de ses traditions, de ses personnalités qui ont compté, des petites et grandes histoires de famille, de ses lieux symboliques... Faites-vous connaître chez nos secrétaires de mairie, pour que nous puissions nous retrouver prochainement pour mettre en forme ce projet.

4- Quels sont, selon vous, les points forts de cette équipe ?

Sa diversité, son dynamisme et son attachement au village. C'est ce qui fait la force de cette équipe. Chacun est arrivé avec son vécu, ses expériences et ses idées, et quelle que soit sa liste d'origine au moment des élections, nous sommes maintenant unis et liés par des objectifs et des projets communs.

Interview de Frédéric Keller, adjoint au Maire

1- Vous êtes adjoint au Maire, pouvez-vous présenter vos domaines de compétences au sein de l'équipe municipale ?

De formation technique et étant l'adjoint en charge de la sécurité, de la gestion, l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, de la voirie et des réseaux, je m'occupe principalement de remettre à niveau l'état des biens communaux et de veiller à ce qu'il répondent bien aux normes en vigueur notamment sur le plan de la sécurité et de l'environnement.

Mon activité professionnelle dans les domaines de l'événementiel et du spectacle m'amène également à intervenir sur l'organisation des événements festifs et culturels de la commune comme la fête de la musique, le festival Halloween organisé par Luther Weather, et je l'espère beaucoup d'autres événements à venir.

2- Quel est selon vous la ou les réussites principales de cette première partie de mandat ?

Notre équipe municipale a particulièrement appuyé le projet d'une liaison cyclable entre le village et la gare d'Entzheim et après quelques réunions notamment avec M.Jund en charge de ces dossiers à l'Ems nous avons été heureux d'apprendre qu'elle verra le jour avant la fin de notre mandat. La mise en place de notre marché hebdomadaire est également source de satisfaction qui, je l'espère, est partagée par nos concitoyens. Nous les invitons



d'ailleurs à venir toujours plus nombreux s'y approvisionner régulièrement, d'autant plus que ma collègue Daniele Meyer met beaucoup d'énergie pour y apporter des animations sympathiques. Le portique posé chemin de l'Etang a également prouvé son efficacité, nous avons déploré 3 dépôts sauvages d'objets encombrants sur l'année 2020, cette année, les berges de la Bruches et les prairies n'ont pas été souillées et c'est tant mieux après la formidable mobilisation des habitants lors de notre dernier grand nettoyage de printemps.

3- Quels sont les projets en cours qui selon vous vont impacter le plus nos concitoyens ?

La transformation et les aménagements à venir du parking du Hall des sports et de la salle des fêtes, en espérant que des solutions pourront être trouvées pour mieux sécuriser les entrées et sorties des écoles et discipliner un peu mieux les parents déposant leurs enfants en voiture. La mise en place de la ZFE sera également un bouleversement pour nombre de nos concitoyens, ce qui est bon pour les centres urbains n'est pas forcément simple pour les villages plus excentrés. L'avenir du Site Lohr dans le centre du Village, d'Aptis route de Holtzheim et l'agrandissement de notre Zone Artisanale pourraient également changer la configuration de notre commune. Dans tous les cas nous travaillons pour que ces changements améliorent encore notre qualité de vie que le monde entier nous envie ;-).

Les Associations

APE Association des Parents d'Élèves



Pourquoi ?

Pour soutenir les projets des écoles :

- Des projets scolaires
- Des sorties
- Des manifestations

Pour contribuer aux découvertes et petits bonheurs de nos enfants. Le rôle de l'APE est d'œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants à l'école.

événements durant toute l'année afin de récolter des fonds pour financer les activités des enfants à l'école. Toutes les actions menées par l'APE ont été rendues possibles grâce aux bonnes volontés qui s'investissent dans ces projets. Sachez que toutes les aides, même les plus petites, seront les bienvenues. Enfin, toutes les ventes sont à destination de tous donc n'hésitez pas à nous soutenir ! Des bons de commandes sont mis à disposition de tous à la Mairie, chez Imagina'tif, au Périscolaire et à la Médiathèque.

Qui ?

Des parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie. C'est la complémentarité de tous les parents de l'équipe qui permet de mener à bien nos différentes actions.

Comment ?

En menant des actions :

- Miel et Confitures d'Alsace
- Fromage
- Chocolat
- Vins d'Alsace / Bière du village

En participant aux manifestations :

- Après-midi « Autour de Noël »
- Troc aux plantes

L'Association des Parents d'Elèves a besoin du soutien de tous. En effet, pour certaines actions, nous aurons besoin de vous, les parents. Vous pouvez venir soutenir les membres de l'APE durant les actions et

Distribution des bons de commande	Livraison	Actions
Janvier 2022	Février 2022	Fromage du Jura - Gaël Billotte
Février 2022	Mars 2022	Miel et confitures d'Alsace
Février 2022	Mars/Avril 2022	Sac de Pâques
Mars 2022	Avril 2022	Chocolat
Mars 2022	Avril 2022	Fromage du Jura - Gaël BILLOTTE
Avril 2022	Mai 2022	Vins D'alsace et Bière du village

Pour nous contacter

✉ apehangen@gmail.com

Tennis Club de Breuschwickersheim - Hangenbieten

La nouvelle saison tennistique a débuté le 1er septembre dernier.

L'école de tennis est encadrée par notre monitrice Déborah.

Informations au 06 62 36 28 26.

Pour devenir membre, consulter les résultats de nos équipes engagées en interclubs ou pour toutes informations, vous pouvez consulter le site internet du club : www.club.fft.fr/tc.breusch-hangen

Vous souhaitez taper la balle mais vous n'êtes pas membre du club, c'est possible grâce au système de location horaire. Manifestations 2022 :

- Mai / Juin : tournois doubles et multi-chances, interclubs jeunes et seniors,
- Juillet 2022 : tournoi senior.



Le Président, Dominique ARDENGHI

✉ dominique.ardenghi@sfr.fr

☎ 06 98 76 07 12



Les Associations (ça continue)

GROUPE THÉÂTRAL ALSACIEN DE HANGENBIETEN
Saison 2022

De retour sur les planches!!

Après 18 mois d'interruption liée à la crise sanitaire, le Groupement théâtral de Hangenbieten reprend ses répétitions grâce à un guérisseur qui fait des miracles:

"DE WUNDERHEILER"

Date des représentations

Samedi 19/02/2022 20H15	Samedi 26/02/2022 20H15	Samedi 05/03/2022 20H15
Dimanche 20/02/2022 14H15	Dimanche 27/02/2022 14H15	Dimanche 06/03/2022 14H15

Passé sanitaire obligatoire

Réservations et renseignements :
Mme Caquelin Danielle : 06.07.91.25.20 - 03.90.29.32.19
Accès aux personnes à mobilité réduite à préciser lors de la réservation

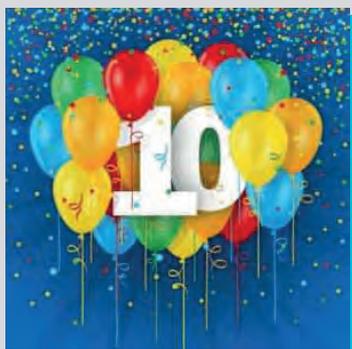
D'avance nous tenons à remercier les commerçants, les artisans, ainsi que les habitants de la commune pour l'accueil réservé aux membres du groupe théâtral qui viendront collecter les tombolas

Samedi 05 Février 2022
Samedi 12 Février 2022

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année



Zen compagnie hangenbieten - Theatre francais



Nous sommes ravis de vous retrouver enfin pour fêter notre 10ème anniversaire, grâce à votre présence et soutien depuis toutes ces années.

Nous vous espérons tous en bonne santé et vous donnons rendez-vous :

- vendredi 11 mars 2022
- samedi 12 mars 2022
- vendredi 18 mars 2022
- samedi 19 mars 2022

Lors de ces manifestations théâtrales nous aurons le plaisir de vous présenter une nouvelle pièce, mais de belles surprises aussi vous attendent pour fêter cet anniversaire avec nous.

En attendant de vous revoir nombreux, prenez soin de vous et de vos proches et à très vite.

*Theâtralement vôtre,
La Zen Compagnie
Hangenbieten*

GRIMA & STRIEGEL



- PEINTURE INTÉRIEURE
- DÉCORATION
- REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS
- RAVALEMENT DE FAÇADE
- ISOLATION EXTÉRIEURE
- ASSÈCHEMENT ET DÉCONTAMINATION

1 ALLÉE DES TILLEULS - 67980 HANGENBIETEN

03 88 66 34 27 - INFO@GRIMAETSTRIEGEL.FR

WWW.GRIMAETSTRIEGEL.FR



Temps libre et rencontre



L'association Temps libre et Rencontre a tenu son assemblée générale le 22 octobre 2021 à 20h. Les membres contents de se retrouver après une période en demi-teinte sont venus nombreux. Monsieur Laurent ULRICH et Madame Danielle MEYER, invités, ont été remerciés pour le soutien constant de la municipalité.

Monsieur Bernard MULLER a fait part de son souhait de ne pas renouveler sa candidature au poste de président en assurant qu'il continuera à participer aux sorties de l'association. Un nouveau comité a été élu. La nouvelle présidente est Madame Francine BONADIO et les démarches auprès du tribunal sont en cours.

Les sections « Jeux » et « Loisirs et Créations » ont repris leurs activités. Les membres de la section Jeux se retrouvent le jeudi de 14h à 17h à la Laiterie chaque semaine. Pour la section Loisirs et Créations, les rendez-vous ont lieu tous les quinze jours à 20h au Centre Socio Culturel, la prochaine rencontre est fixée au jeudi 18 novembre 2021.

La section « Scrabble » devrait reprendre ses activités prochainement et une section « Marche sur les balcons de la Bruche » devrait voir le jour.

D'autres projets sont à l'étude. Nous vous tiendrons informés.

L'assemblée a été close à 21h30 par le pot de l'amitié.



**Si vous avez des envies,
n'hésitez pas à nous contacter :**

Mme Francine BONADIO : franh21@orange.fr

ou Mme Annick LEGLANTIER : annick.leglantier@gmail.com

ou Mme Marguerite MULLER : 06-62-48-74-31

VOTRE VOITURE A LE BLUES ?

**BOSSES,
ÉGRATIGNURES,
MANQUE
D'ÉCLAT...**



NOUS AVONS LA SOLUTION !

**CRÉATION
D'UN ATELIER
CARROSSERIE
D'EXCELLENCE
DE 3000 M².**



VO' CARROSSERIE

G R O U P E V O D I F F

ASTON MARTIN - AUDI - BENTLEY - BMW - FERRARI - LAMBORGHINI - MASERATI - MERCEDES - MINI - PORSCHE - VOLKSWAGEN

1, rue du tonnelier - 67960 Entzheim - Tél. 03 90 29 70 00 - contact@vocarrosserie.fr



Les Associations (ça continue)



L'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten

Le projet de conte musical

L'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten (OBFH) relance le projet de réalisation d'un conte musical pour chœur d'enfants et Orchestre de Batterie Fanfare, Les trois cheveux d'or de l'ogre (d'après le conte de Grimm), en partenariat avec les groupes scolaires de Hangenbieten et Kolbsheim. Ce projet d'envergure initialement programmé en 2020, n'avait pas pu être concrétisé en raison du contexte sanitaire.

L'aboutissement du projet : 2 représentations prévues en juin 2022, le 18 juin à Hangenbieten dans le cadre de la kermesse de l'école et le 28 juin au Dôme à Mutzig, un spectacle ouvert aux écoles du secteur.

La préparation : Les enfants des groupes scolaires de Hangenbieten et Kolbsheim ont commencé en octobre dernier les répétitions avec leur professeur des écoles et bénéficient également d'un enseignement musical dispensé par un professeur titulaire du Diplôme Universitaire de Musiciens, Ildiko Lorentz, intervenant en milieu scolaire pour la sensibilisation et l'initiation à la musique. Des répétitions communes associant le chant à la partie orchestrale seront programmés au printemps 2022 pour préparer les représentations publiques.

Les objectifs : Ce projet, porté par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Hangenbieten, s'inscrit dans une volonté de faire découvrir la Batterie Fanfare dans un univers musical différent, associant de manière originale le chant à la pratique instrumentale, tout en répondant à plusieurs objectifs : *Mobiliser et fédérer les musiciens et enfants autour d'un travail musical commun, développer des valeurs d'esprit collaboratif et du vivre ensemble, associer de nombreux intervenants locaux et partenaires. Pour les enfants, découvrir la musique de Batterie Fanfare, ses instruments, et bénéficier d'une pratique artistique à travers le chant; Pour les musiciens, découvrir de nouveaux répertoires musicaux, progresser en technique instrumentale et renforcer la motivation à travers la dynamique d'un projet commun.*

LES 3 CHEVEUX D'OR DE L'OGRE

Musique :
Vincent Morinière
Textes :
Marion Bannwarth

2 représentations

18 Juin 2022
à l'espace culturel de Hangenbieten

28 Juin 2022
au Dôme de Mutzig

interprété par le chœur d'enfants des écoles de Hangenbieten et Kolbsheim & l'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten

Un nouveau répertoire

La recherche de l'originalité et la diversité du répertoire a toujours été une volonté forte de l'OBFH. La préparation du conte musical en est un bon exemple. En complément de ce projet, l'Orchestre travaille actuellement sur la diversification de son répertoire en intégrant des œuvres d'un registre varié, dynamique et résolument moderne.

Découvrez/redécouvrez l'Orchestre, faites vous votre propre idée, laissez vous surprendre...

Rendez-vous aux répétitions pour mieux connaître la musique de l'OBFH, pour essayer tous les instruments, des cuivres ou à la grande variété d'instruments de percussions et claviers....

Dès à présent, scannez les QR Codes ci-dessous pour écouter quelques extraits du répertoire...

Eric ROBIN, Directeur de l'Orchestre Batterie Fanfare
bfhangenbieten@gmail.com
06 23 81 43 27





Connaissez vous l'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten ?

« -Dis moi, toi tu connais l'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten ?

-Euh, attends, je réfléchis, ah oui, tu veux dire la batterie fanfare du village?

-Oui, c'est ça...

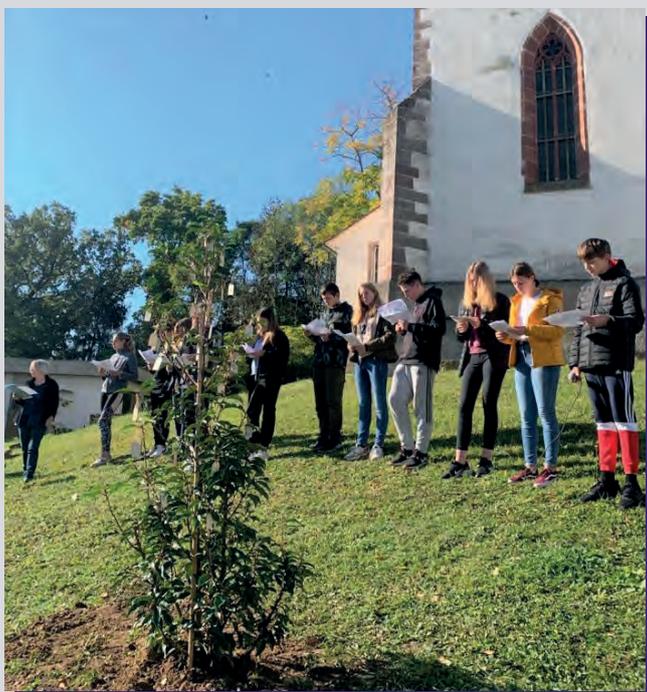
-Bien sûr je connais, ils font toujours le défilé du 13 juillet...

-Ca te dirait de venir avec moi à l'une des répétitions? J'aimerais bien écouter, je suis pas sûr de bien connaître...

-Mais si, forcément tu connais. T'étais pas à la cérémonie du 11 novembre l'autre jour, il y avait la batterie fanfare! Moi c'est bon, je connais, ça ne me dit pas trop de les écouter répéter!

-C'est dommage, moi je vais y aller. Tu sais, la musique de Batterie Fanfare, c'est pas que les musiques de cérémonies et défilés, l'orchestre de Hangenbieten joue plein d'autres trucs, il y a un peu tous les styles, même du pop rock! Et les musiciens sont cools, il y a une bonne ambiance, il y a des adultes et des jeunes aussi, le plus petit a 10 ans je crois!

-OK ça marche, on y va pour voir, le vendredi à 20H30 c'est ça?... »



La vie culturelle

Paroisse Protestante

Fête de printemps de la paroisse protestante

Réservez-vous la soirée du samedi 14 mai 2022. Une soirée conviviale avec repas et animation à la salle socioculturelle de Hangenbieten.

L'équipe d'organisation se réjouit de vous y retrouver nombreux. Si vous êtes prêts à donner un coup de main, vous pouvez vous adresser à Lydie Noepfel, Aurélie Sunder Metzger ou Sabine Roussel, nos trois conseillères presbytérales du village.

Plantation d'un arbre à côté de l'Eglise protestante

Traditionnellement ce sont les catéchumènes qui fleurissent l'Eglise le jour de leur confirmation. En 2021 les familles ont souhaité offrir à la paroisse et à leurs enfants un souvenir vivant et durable. Ainsi le 6

juin dernier, un petit arbre un prunus blanc a verdi l'Eglise de Kolbsheim durant le culte de fête. Il fallait ensuite le planter ! Ce fut chose faite samedi 23 octobre dernier en contre bas de l'Eglise de Hangenbieten en présence du maire du village. Une jolie célébration ensoleillée avec la participation de 5 volées de catéchumènes !

Chacun pourra dorénavant penser à sa confirmation récente ou lointaine en longeant l'Eglise. Merci à tous d'avoir un œil bienveillant sur notre petit arbre auquel nous souhaitons longue vie !

Jacob 
électricité générale

- ÉLECTRICITÉ
- CHAUFFAGE
- POMPE À CHALEUR
- CLIMATISATION
- CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
- VENTILATION DOUBLE-FLUX

1 ALLÉE DES TILLEULS - 67980 HANGENBIETEN
03 90 29 69 66 - INFO@ELECTRICITEJACOB.FR
WWW.ELECTRICITEJACOB.FR





La vie culturelle (ça continue)

Paroisse Catholique

Dimanche 26 décembre 2021

10h30 Hangenbieten – Messe de la Sainte Famille, Fête Patronale de la Communauté de Paroisses des Rives de la Bruche

Vendredi 15 avril 2022 – Vendredi Saint

9h30 – 11h30 : Hangenbieten – Chemin de Croix pour les enfants, les jeunes et les familles, remise de croix aux Profession de Foi à l'issue de la célébration

Dimanche de Pentecôte 5 juin 2022

10h30 : Holtzheim – Célébration de la 1^o Communion des enfants

Samedi 11 juin 2022

10h30 : Wolfisheim – Célébration du 1er Pardon des enfants

Dimanche 19 juin 2022 – Solennité du Saint Sacrement

10h : Hangenbieten Fête Dieu avec procession du Saint-Sacrement dans les rues du village

L'Echos des jeunes

La municipalité installe des capteurs de CO₂

Ce 22 août dernier, le ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer s'est exprimé sur le protocole COVID-19 dans les établissements scolaires. Afin d'éviter la transmission du virus il est important de bien renouveler l'air ambiant. C'est pourquoi l'Etat « encourage » l'installation de capteurs de CO₂ afin d'indiquer à quel moment renouveler l'air.

Selon le Haut Conseil de la Santé Publique, une pièce doit être aérée à partir de 800 parties par million (ppm) de CO₂ dans l'air. Sans capteur, il est impossible de connaître cette donnée. L'installation de ces capteurs permettra d'éviter la transmission du virus mais également d'améliorer le bien-être des occupants. En effet, une pièce mal aérée peut engendrer des maux de tête, de la fatigue, des irritations, des vertiges ou encore des allergies.

La commune a donc décidé d'installer des capteurs de CO₂ :

- o dans toutes les salles de classes des écoles maternelles,
- o dans toutes les salles de classes élémentaires
- o dans les locaux du périscolaire

L'installation de ces capteurs permet d'obtenir une vue d'ensemble claire sur le taux de CO₂ dans les locaux équipés. Ces derniers alertent les enseignants et les animateurs lorsqu'il faut aérer la pièce grâce à une sonnerie qui retentit lorsque le taux dépasse les 1000ppm



Le périscolaire

En cette période épidémique et ses différents protocoles, les périscolaires maternels et primaires continuent de défendre les valeurs de la FDMJC ALSACE qui s'inscrit dans une réelle démarche d'éducation populaire.

Le périscolaire n'est pas qu'une simple garde d'enfant, c'est un lieu de vie. C'est un espace éducatif et un lieu d'apprentissage qui respectent le rythme et l'individualité de chaque enfant. C'est un lieu d'écoute qui permet de favoriser les échanges. Les enfants découvrent le vivre ensemble à travers le groupe.

Les équipes pédagogiques souhaitent que les enfants s'épanouissent, s'amuse, se responsabilisent à travers des activités et des projets divers et enrichissant.

Nous allons prochainement mettre en place une page Facebook, afin de permettre aux parents, qui ne peuvent plus rentrer dans nos structures, d'avoir une vision de ce que leur enfant vit au péri. Ce moyen de communication nous permettra aussi de transmettre des informations importantes.

Nous tenons à remercier les parents, La Mairie d'Hangenbieten et tous nos partenaires de leur confiance qui ont comme nous à cœur le bien-être des enfants.





École maternelle



Quelques dates :

- **Le 6 décembre** : spectacle de Noël « Petites Bulles de Noël » offert par l'Eurométropole.
- **Le 16 décembre** : fête de Noël des enfants à l'école (goûter et Père Noël qui offrira un cadeau à chacun offert par la mairie)
- **Le 10 mars** : spectacle de la compagnie l'inattendue (compagnie alsacienne)
- **Le 17 mai** : sortie à la journée au Parc animalier de Ste Croix

Découverte du monde du poney :

Au printemps, tous les enfants de la maternelle participeront à une classe de découverte PONEY. Ce sera une classe de découverte sans nuitée à raison d'un jour par semaine sur 1 mois environ.



Projet jardin :

la classe des Petits a investi le jardin à l'arrière de l'école. Des bulbes de crocus, tulipes et jacinthes ont été plantés au mois de novembre. La classe souhaite transformer cet espace en jardin aux mille couleurs. Elle lance un appel au don pour l'aménager : grands pots de fleurs, palettes, jardinières sont les bienvenus. Ils seront décorés par les enfants puis utilisés pour planter de nouvelles fleurs au printemps.

Inscriptions Septembre 2022 :

Nous invitons les parents d'enfants nés en 2019 de vérifier qu'ils soient bien inscrits en Mairie (nom, prénom, adresse). La directrice de l'école pourra alors envoyer un courrier en mars-avril 2022 pour effectuer l'inscription de leur enfant pour septembre 2022.



IRMSTETT

LE DOMAINE DE LA CHAPELLE

Du 2 pièces au 4 pièces

À partir de 3200€/m²

En bordure village, vue sur vignoble dans un environnement naturel et calme, situé à 5 minutes de Molsheim. Profitez d'une exposition OUEST et EST pour profiter de la vue sur le vignoble au quotidien.

GSB Immobilier propose une résidence de 11 logements, du 2 pièces au 4 pièces ainsi qu'un local professionnel. Les prestations sont haut de gamme : plancher chauffant, chaudière individuelle, carrelage dans toutes les pièces, faïence toute hauteur, douche encastrée, WC suspendu, grande terrasse, grand jardin.

Caves, parkings et carports disponibles en sus au rez-de-chaussée. Frais de notaire réduits à 2.5%.

PROCHAINEMENT À DAHLENHEIM

NOUVELLE RÉSIDENCE

DE 12 LOGEMENTS

Du 2 pièces au 4 pièces

À partir de 3200€/m²

Profitez d'un environnement naturel et calme avec vue sur vignoble. Situé à 5 minutes de Molsheim et 25 minutes de Strasbourg.

GSB Immobilier propose 2 bâtiments collectifs de 7 et 5 logements allant du 2 pièces au 4 pièces. Les prestations sont haut de gamme : plancher chauffant, chaudière individuelle, carrelage dans toutes les pièces, faïence toute hauteur, douche encastrée, WC suspendu, grande terrasse, grand jardin.

Caves, parkings et carports disponibles en sus au rez-de-chaussée. Frais de notaire réduits à 2.5%.

ROHRWILLER

LA RÉSIDENCE BERLIOZ

Du 2 pièces au 4 pièces

À partir de 2900€/m²

GSB Immobilier construit la Résidence Berlioz de 12 logements à ROHRWILLER. À 15 minutes de Haguenau et 25 minutes de Strasbourg. Située au 23, Grand Rue, cette petite copropriété a tout pour plaire, à commencer par sa situation au calme en deuxième ligne de construction, hors lotissement.

Le bâtiment comprend toutes les plus belles prestations : porte blindée, chauffage au sol, chaudière gaz individuelle volets roulants électriques, carrelage grand format parmi 50 références, peinture murale lisse, WC suspendu carrelé, douche encastrée, meuble vasque, parquet stratifié grandes lames.

Garages et stationnements disponibles en sus au rez-de-chaussée. Frais de notaire réduits à 2.5%.



Bien être et santé

La luminothérapie

Saviez-vous que la lumière du soleil peut exercer une influence sur votre état de santé? L'automne et l'hiver, il se peut que vous souffriez d'une légère baisse de moral ou d'une dépression passagère due au manque de lumière. Au Canada, environ une personne sur cinq est ainsi affectée.

Lorsque ce manque de lumière incommode une personne à un point tel qu'elle n'arrive plus à fonctionner normalement, on dit qu'elle souffre de « dépression saisonnière » ou du « blues de l'hiver ». Dans les pays nordiques, on estime que ce trouble touche 1 à 10 % de la population.

Quel est le lien entre la lumière et les symptômes de dépression ? Eh bien la lumière joue un rôle important dans la régulation de l'horloge biologique interne. Celle-ci contrôle plusieurs fonctions du corps suivant des rythmes bien précis, comme les cycles d'éveil et de sommeil et la sécrétion de diverses hormones selon l'heure du



jour. Les symptômes dépressifs sont provoqués par un dérèglement de la chimie du cerveau découlant du manque de lumière.



La luminothérapie : une option intéressante

La luminothérapie est un traitement non médicamenteux reconnu pour son efficacité à contrer les effets du manque de lumière hivernal.

La luminothérapie, qui est une forme de photothérapie est une alliée de choix durant l'automne et jusqu'au printemps car elle permet de reproduire une certaine forme d'exposition à la lumière. Elle favorise la sécrétion de dopamine (hormone du bien-être), de sérotonine (hormone de la sérénité) et de cortisol (hormone du stress) tout en inhibant la libération de mélatonine la journée, l'hormone du sommeil, et inversement la nuit.

Les bienfaits de la luminothérapie se font généralement ressentir au bout de quelques jours seulement.

Il vous faudra ensuite choisir de façon vigilante une lampe (il existe des critères à respecter que vous pouvez trouver facilement) et suivre un protocole d'exposition qui pourra s'étendre de septembre à mars, de préférence le matin pour plus d'efficacité, même si vous pouvez utiliser la lampe jusqu'à 18h.

État Civil

Du 02/06/2021 AU 01/12/2021

Naissances



KLEIN Nina	le 24 juin
VAUTHIER BASTIAN Lexie, Carine, Isabelle	le 16 juillet
OZDOGAN Meliz Ayse	le 26 juillet
ARNOULD FOUGERES Louise	le 27 juillet
SARI Eylul	le 10 août
SALVI Eléna	le 13 septembre
LEGLANTIER Romane, Céleste, Karin, Annick	le 26 octobre
PETERS Elio	le 26 octobre
TARHAN Zümra	le 19 novembre
SCHAEFFER Agathe, Denise	le 24 novembre
DURAND Élina	le 28 novembre
IDIFI Médine	le 30 novembre

TAXI MEYER Christian



06 75 13 40 87

6, chemin du Muhlwasser - 67980 HANGENBIETEN

n° Siret : 380 181 255 00015 convention CPAM



Mariages

M. TUTAN Hasan et Mme TOPALOGLU Hawa	le 6 juin
M. KANE Anthony Deemy et Mme SANSQUIER Cynthia	le 12 juin
Mme FURDYGIEL Marianne Rose et Mme LUTZ Carole Claudine	le 17 juillet
M. MEYER Justin Samuel et Mme BEGUIN Marie Anaïs	le 21 août
M. SCHAEFFER Arnaud Régis et Mme BERNHARDT Elisa	le 23 septembre



PACS

M. KLEIN Sylvain Didier et Mme PRIGENT Marine Aurélie	le 11 octobre
--	---------------

Décès

Mme RHINN Marie Erna	le 3 juin
M. GAEHLER Jean Pierre	le 6 juillet
M. TIFFAY Franck, William	le 9 juillet
Mme KIRBA Pauline	le 30 août
M. SAYÈDE Serge Marc	le 15 octobre

Grands anniversaires



M. SCHILL Robert



M. SPETTEL René



M. MOTSCH Armand



M. WENDLING Raymond



Mme ROBACH Marguerite



Jean et Liliane THOMASSON

NOCES DE DIAMANT 60 ANS DE MARIAGE

Mr et Mme FRANCK Jean Philippe Jacques et Marie-Louise	le 25 novembre 1961
---	---------------------

80 ANS	M. SPETTEL René	le 13 octobre 1941
	Mme LAMBERT Monique	le 22 octobre 1941
	M. CALLAC Richard Charles	le 3 novembre 1941
	M. SCHILL Robert Charles Frédéric	le 27 novembre 1941
Mme FRANCK Marie-Louise	le 31 décembre 1941	

85 ANS	Mme ROBACH Marguerite Christiane Salomé	le 5 juillet 1936
	M. WENDLING Raymond Eugène Victor	le 24 août 1936
	M. FATTORI Graziano	le 14 octobre 1936
	Mr BARTH Jean Philippe	le 20 novembre 1936
Mme ULRICH Frida Emilie	le 20 décembre 1936	

90 ANS	M. MOTSCH Armand	le 30 août 1931
---------------	------------------	-----------------

95 ANS	Mme HEITZ Marie Madeleine	le 12 juin 1926
---------------	---------------------------	-----------------



Anniversaires de mariage

NOCES D'OR 50 ANS DE MARIAGE

Mr et Mme THOMASSON Jean Bernard et Liliane Louise	le 17 juillet 1971
Mr et Mme DAUCHY Roger Jean et Monique Paulette	le 31 juillet 1971



Philippe et Marie-Louise FRANCK



Les recettes de Danielle Meyer



Verrines de saumon fumé et chèvre

Délicieux avec le saumon fumé (ou la truite fumé) du marché de la Fumaison des Saveurs

Pour cette recette il suffit de faire une mousse au chèvre avec de la crème de soja, du citron et de la ciboulette. Puis, de disposer saumon, mousse, pommes, œufs et refaire une couche, le tour est joué ! C'est délicieux.

Préparation : 10min

Ingrédients :

- 4 tranches de saumon fumé
- 2 c.à.s de chèvre frais
- 2 c.à.s de crème de soja
- Ciboulette fraîche
- 1/2 pomme granny Smith
- Œuf de lump rouge

Dans un saladier émiettez le chèvre à l'aide d'une fourchette.

Ajoutez la ciboulette ciselée, la crème et mélangez le tout.

Dans chaque verrine mettez dans le fond du verre le saumon fumé coupé en morceaux puis une couche de la mousse de crème, suivi des œufs de lump puis des morceaux de pommes.

Et une nouvelle fois du saumon et pour finir avec de la mousse de crème.



La sangria de Noël

RECETTE : Ingrédients pour 10 personnes

- 1,5 Clémentines tranchées
- 0,5 Citron tranche
- 125 g Framboises surgelées
- 0,5 Anis étoilé
- 1 Clou de girofle
- 0,5 Bâton de cannelle
- 375 ml Litre de jus d'orange
- 250 ml Jus de canneberge
- 188 ml Vodka
- 0,5 Bouteille de 750 ml de champagne
- 1,5 grosses poignées glaçons

Étapes de préparation

Dans un gros pot mélangez les clémentines, le citron, les framboises, l'anis, les clous de girofle, la cannelle, le jus d'orange, le jus de canneberge et la vodka.

Laissez reposer quelques heures.

Au moment de servir, ajoutez le champagne et les glaçons.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, A consommer avec modération !



IMAGINA'TIF
Coiffure
DAMES MESSIEURS JUNIORS



HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi et Mercredi :
8h30 à 12h / 14h à 18h
Judi : 8h30 à 12h / 13h à 19h

NOCTURNE LE
Vendredi : 8h30 à 12h
et de 14h à 20h

NON-STOP LE
Samedi :
8h à 15h

7a, rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN

☎ 03 88 96 17 44



Commémoration du 11 novembre



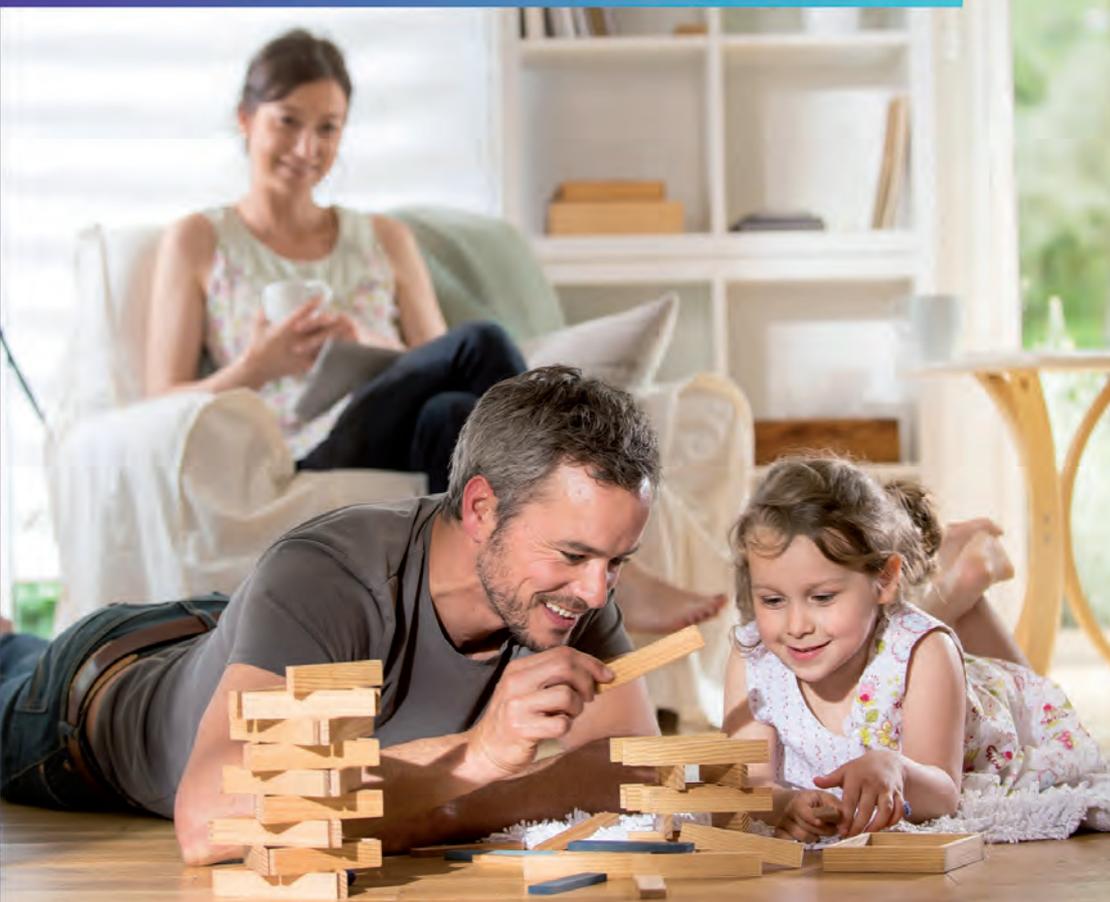
La municipalité a commémoré l'Armistice le 11 novembre à 11h, jour qui marque la fin de la première guerre mondiale de 1914 à 1918, en déposant une gerbe de fleurs au monument aux morts afin de rendre hommage à ceux qui ont défendu notre nation et notre idéal.

Les sapeurs-pompiers, l'orchestre de la batterie fanfare et un portedrapeau ont participé à cette journée du souvenir.

A l'issue de la cérémonie, l'orchestre mené par Éric Robin, nous a emmenés en musique dans la salle socio-culturelle pour y partager un moment convivial.



VOUS SOUHAITEZ OPTIMISER VOTRE CONFORT INTÉRIEUR
ET RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ?



Convertir votre installation de chauffage
au gaz naturel

*C'est simple, rapide
et économique !*

**R-GDS vous accompagne
dans l'étude de votre
projet gaz naturel**

-  Conseils personnalisés
-  Éligibilité raccordement
-  Bilan énergétique
-  Aides financières

R-GDS | Réseaux
Gaz naturel
Strasbourg

03 88 79 57 00
www.monprojetgaz.fr



Évènements et humour

Agenda 2022

DON DU SANG À HANGENBIETEN
Mercredi 23/02
Mercredi 17/08
Mercredi 12/10

REPRÉSENTATIONS DU THÉÂTRE ALSACIEN
Samedi 19/02
Dimanche 20/02
Samedi 26/02
Dimanche 27/02
Samedi 05/03
Dimanche 06/03

REPRÉSENTATIONS DU THÉÂTRE FRANÇAIS LA ZEN COMPAGNIE
Vendredi 11/03
Samedi 12/03
Vendredi 18/03
Samedi 19/03

ÉVÉNEMENTS DE LA MÉDIATHÈQUE
22/01 La Nuit de la Lecture
21/05 Tous au jardin

ÉVÉNEMENTS USH
samedi 26 mars : soirée années 80
samedi 25 juin : journée pétanque et Feux de la st Jean
mercredi 13 juillet : Festivités du 14 juillet
samedi 3 et dimanche 4 septembre : messti

TENNIS CLUB DE BREUSCHWICKERSHEIM-HANGENBIETEN
Tournoi sénior doubles : 1ère quinzaine de mai ;
Tournois multi-chances jeunes : mai/juin ;
Tournoi sénior : juillet.

COMMUNAUTÉ DES PAROISSES
Dimanche 26 décembre 2021
10h30 : Hangenbieten – Messe de la Sainte Famille, Fête Patronale de
la Communauté de Paroisses des Rives de la Bruche

Samedi 14 mai : Fête du Printemps, Paroisse Protestante

RAMASSAGE DES SAPINS COMMUNE
Lundi 10 janvier 2022



Insolite

Un silure de 2m 15 a été pêché en septembre par deux Hangenbietenois (Dominique et José) et un ami dans le Rhône ! On peut dire qu'ils ont la pêche ! Bravo à eux !

VENDRE
NE DOIT PAS ÊTRE
UN CASSE-TÊTE



**POUR VOTRE BIEN,
CONFIEZ-NOUS LES CLÉS !**

VISITES VIRTUELLES
SIGNATURES ÉLECTRONIQUES
RÉUNIONS EN VISIOCONFÉRENCE
NOTIFICATION DES ACTES PAR LRE*

* lettre recommandée électronique

B&H
IMMOBILIER

VENTE // LOCATION // GESTION // SYNDIC
3 AGENCES POUR VOTRE BIEN : ECKBOLSHEIM - WOLFISHEIM - HANGENBIETEN
03 69 20 53 69 // WWW.BH-IMMOBILIER.COM



Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2021 :

- Approbation du procès-verbal du 25 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2021 est ADOPTE A L'UNANIMITE par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

- Validation des dépenses – Fête de la musique

Monsieur le Maire présente les dépenses liées à l'organisation de la Fête de la Musique qui s'est tenue sur la commune le samedi 19 juin dernier.

L'ensemble des dépenses (matériels + subventions) correspond à un total de 13 300 € TTC.

Le paiement des dépenses se fera sur l'article 6232 – Fêtes et cérémonies

1 Abstention

18 voix POUR

- Subvention exceptionnelle – Fête de la musique

Suite à la tenue de la manifestation de la « Fête de la Musique » sur la commune le 19 juin dernier, deux associations ont tenues les stands boissons/repas tout le long de la soirée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser une subvention à ces deux associations pour leur bénévolat :

- La somme de 850 € à l'Amicale des pompiers pour le service et la gestion des boissons
- La somme de 750 € à l'APP pour le service et la gestion des repas

3 Abstentions

16 voix POUR

- Subvention exceptionnelle – 14 Juillet

Vu la proposition de l'association USH d'organiser les festivités de la fête nationale de 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accorde le versement de la somme de 1 000 € à l'association USH pour la participation aux frais des festivités.

Le versement se fera sur l'article 6232 – Fêtes et cérémonies

2 Abstentions

17 voix POUR

- Projet d'aménagement parking/aire de repos cyclistes

La collectivité Européenne d'Alsace, en charge de la gestion du canal de la Bruche a pris contact avec la commune afin de recenser les potentiels projets de la municipalité qui concerne des aménagements le long de la piste cyclable.

En parallèle, le propriétaire qui détient des parcelles le long du canal de la Bruche s'est présenté en Mairie pour présenter un projet ancien qu'il avait eu par le passé, afin de connaître les intentions de la Mairie sur ces lieux, et d'étudier la volonté ou non de racheter ces terrains (non constructible).

Les parcelles concernées sont :

- Section 9 : n°182, 345
- Section 19 : n°158, 157, 164, 165, 166

Monsieur le Maire, en rappelant la nécessité de créer un parking pour le futur local commercial sur l'ex site « Avis », souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur l'achat de ces terrains pour y faire un projet de bien public :

- Aménagement d'un parking pour les personnes souhaitant rejoindre la piste cyclable, et pour accéder au futur local commercial
- Une aire de repos avec des tables pour permettre aux cyclistes un moment de détente

Le Conseil Municipal, Autorise, Monsieur le Maire à entreprendre des négociations pour l'acquisition sur tout ou une partie des terrains au prix des Domaines.

Adopté à l'unanimité

- Ravalement de façade

Le Conseil Municipal décide le versement d'un montant de 750 € à Monsieur NUSSBAUMER Nicolas – 5 impasse des Acacias

- (Limité à 250 m² à 3€)

Adopté à l'unanimité

- Avis sur le PGRI – Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin-Meuse 2022-2027

La directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive « inondation » (DI) vise à réduire les conséquences négatives associées aux inondations des territoires exposés pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin Meuse définit des objectifs, déclinés en mesures (dispositions), appropriés en matière de gestion des risques d'inondation prioritairement au bénéfice des Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI), dont le TRI de l'agglomération strasbourgeoise.

Le projet de PGRI Rhin-Meuse constitue la mise à jour, pour le deuxième cycle de gestion 2022-2027 de la directive « inondation », du PGRI établi au titre du 1er cycle de gestion 2016-2021, et approuvé par arrêté préfectoral du Préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse le 30 novembre 2015.

Approuvé par le Comité de Bassin Rhin-Meuse le 16/10/2020, suite à une phase importante de mise à jour en 2019 et 2020, le projet de PGRI 2022-2027 est entré dans une phase de consultation du public du 1er mars au 1er septembre 2021. En application de l'article R. 566-12 du Code de l'environnement, il doit en parallèle être soumis à l'avis des parties prenantes, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, avant son approbation par arrêté préfectoral prévu en mars 2022 pour une durée de 6 ans.

Les dispositions définies dans le projet de PGRI Rhin-Meuse sont opposables :

- aux décisions de l'administration prises au titre de la loi sur l'eau (article L. 214-2 du Code de l'environnement) ou au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (articles L. 512-1, L. 512-7 et L. 512-8 du Code de l'environnement).
- aux documents d'urbanisme et de planification de l'aménagement du territoire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).
- aux stratégies et programmes de prévention des inondations : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), Programmes d'Actions de Prévention des risques d'Inondation (PAPI).

Enfin, les dispositions définies dans le Projet de PGRI Rhin-Meuse doivent être compatibles avec les objectifs de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse. Les deux documents ont été mis à jour et rendus compatibles dans le même temps, notamment en matière d'aménagement du territoire (Objectif 3) et de gestion de la ressource en eau (Objectif 4).

Les objectifs et dispositions définis dans le projet de PGRI Rhin-Meuse sont donc de nature à se décliner de manière opérationnelle et réglementaire sur le territoire de l'Eurométropole en matière d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi), de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et d'eau et assainissement

A] Objectifs et dispositions du projet de PGRI Rhin-Meuse 2022-2027

Le projet de PGRI du Rhin, comme celui de la Meuse, comprend 5 objectifs issus de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation :

Objectif 1 : Favoriser la coopération entre les acteurs

Afin de renforcer l'efficacité des actions menées par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la prévention des inondations, le projet de PGRI entend mettre en place des principes de fonctionnement commun, notamment entre les collectivités et les services de l'Etat.

Les principales dispositions développées dans cet objectif sont résumées ci-après :

- Le développement de structures d'actions compétentes, sous la





Délibérations du Conseil Municipal

forme d'Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) ou d'Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) à l'échelle des principaux bassins versants « orphelins »

- L'élargissement des instances de gouvernance des SLGRI à des acteurs au-delà des collectivités et des services de l'Etat, notamment auprès des gestionnaires de réseaux
- La consolidation du rôle de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, en charge de l'élaboration et de la mise œuvre des politiques de prévention des risques naturels majeurs, notamment par l'organisation des retours d'expérience entre acteurs.
- La poursuite des actions visant à garantir la sécurité des systèmes d'endiguement, en traitant prioritairement ceux impactant les territoires à risque important d'inondation (TRI).
- Le renforcement de la coordination internationale des mesures ayant un impact transfrontalier et participer à l'amélioration globale de la gestion des inondations à l'échelle des districts hydrographiques

Objectif 2 : Améliorer la connaissance et développer la culture du risque

Le projet de PGRI réaffirme la poursuite de l'amélioration des connaissances des phénomènes d'inondation développées ces dernières années et de développer la culture du risque par tous les acteurs (élus, techniciens, citoyens, ...) vis-à-vis des phénomènes d'inondation

Les principales dispositions développées dans cet objectif sont résumées ci-après :

- Le renforcement du partage et de la capitalisation des données, notamment à destination de la population située dans les zones à enjeu (TRI). Ce renforcement des données, qui a vocation à être traduite dans les SLGRI, portera sur l'ensemble des aléas : débordements de cours d'eau, remontées de nappe, ruissellement et coulées d'eaux boueuses.
- La révision des Atlas des Zones Inondables (AZI) et leur intégration dans les SLGRI est encouragée, particulièrement sur les sections de cours d'eau et les zones de confluence non encore couvertes par un AZI où les enjeux existants ou futurs justifient sa réalisation
- L'information des citoyens et le développement de la culture du risque, au travers des outils existants (PCS, DICRIM, ...) et à destination de tous les publics concernés, en priorité dans les TRI : public scolaire, profession agricole (ruissellement et coulées d'eaux boueuses), acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, établissements situés en zone à risque, ...

Objectif 3 : Aménager durablement les territoires

Le projet de PGRI vise à concilier l'indispensable prise en compte des risques en assurant la sécurité des personnes et des biens avec les nécessités liées au développement et à l'évolution de ces territoires.

La recherche de cet équilibre s'articule autour de cinq axes principaux qui peuvent être résumés de la façon suivante :

- La préservation des zones d'expansion des crues : cet objectif et ses dispositions énonce et réaffirme les grands principes d'aménagement et de restrictions en zones inondables. Cet objectif se traduit notamment par l'interdiction de nouvelle construction en zone inondable en milieu non urbanisé, quel que soit l'aléa retenu
- La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable : cet objectif de maîtrise de l'urbanisation se traduit notamment par l'interdiction de nouvelles constructions en zones d'aléa fort tout en prenant en compte les nécessités liées au renouvellement urbain et aux besoins des populations en place et l'interdiction de l'implantation des établissements sensibles en zone inondable, quel que soit le niveau d'aléa.
- La priorité donnée au ralentissement des écoulements : cet objectif se traduit notamment par la mise en œuvre privilégiée de solution de stockage temporaire des crues ou de ruissellement à l'échelle des bassins de risque en limitant le recours aux projets de nouveaux systèmes d'endiguement aux zones déjà urbanisées sans possibilité d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux secteurs en arrière de ces ouvrages.
- L'intégration du risque de défaillance des ouvrages construits ou aménagés jouant le rôle de prévention contre les inondations : cet objectif se traduit notamment par la prise en compte dans les PPRI ou les documents

d'urbanisme des sur-aléas induits par le risque de défaillance des ouvrages de protection existants (ruptures) par une bande de précaution assortie de prescriptions pouvant aller jusqu'à l'inconstructibilité de la zone considérée.

- La réduction de la vulnérabilité afin d'améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques et limiter autant que possible le coût des dommages liés aux inondations. Cet axe se traduit notamment par la nécessité de prévoir des mesures constructives compensatoires ou correctrices visant à réduire au maximum la vulnérabilité des constructions nouvelles autorisées en zones inondables.

Objectif 4 : Prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Le projet de PGRI vise à limiter les inconvénients liés aux crues en reconstituant les capacités d'expansion des crues, en favorisant une gestion intégrée des eaux pluviales et en prévenant les risques de coulées d'eaux boueuses.

Les principales dispositions développées dans cet objectif sont résumées ci-après :

- Préserver et reconstituer les capacités d'écoulement et d'expansion des crues : les zones naturelles ou agricoles potentielles d'expansion des crues feront l'objet d'une cartographie à l'échelle des bassins de risques pertinents et auront pour vocation à intégrer les programmes d'actions des structures porteuses notamment des SLGRI et PAPI. Des actions de sensibilisation, de gestion et de restauration sont encouragées. La stratégie ERC (Éviter – Réduire – Compenser) des aménagements situés dans le lit majeur des cours d'eau est réaffirmée.
- Maîtriser le ruissellement pluvial en favorisant la gestion intégrée des eaux pluviales, la préservation des zones humides, des prairies et le développement d'infrastructures écologiques : en utilisant préférentiellement les techniques fondées sur la nature, cet objectif visera notamment à désimperméabiliser l'espace urbain, à assurer au maximum l'infiltration et/ou le stockage des eaux pluviales ou des eaux résiduaires et à favoriser l'évaporation dans les projets d'aménagements et les documents d'urbanisme
- Prévenir le risque des coulées d'eaux boueuses : cet axe se traduit notamment par la prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi), sur les territoires caractérisés par des risques forts de ruissellement et/ou de coulées d'eaux boueuses, de prescriptions spécifiques. Les mesures visant à réduire le risque à la source (mesures préventives, ralentissement des écoulements) seront privilégiées par rapport aux mesures de rétention strictes (bassins de rétention).

Objectif 5 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Le projet de PGRI vise à améliorer et renforcer les dispositifs existants en matière de prévision des crues intenses et de gestion des épisodes de crues.

Les principales dispositions développées dans cet objectif sont résumées ci-après

- Améliorer la prévision et l'alerte : l'abonnement des communes aux outils de prévisions mis à disposition par les services de l'Etat (VIGICRUE, VIGICRUE FLASH) est encouragé par un accompagnement des services de l'Etat. Sur les cours d'eau non surveillés, la mise en place de systèmes de prévision par les collectivités sont encouragés de même que la coopération internationale sur les cours d'eau transfrontaliers, notamment en matière d'échange de données.
- Se préparer à gérer la crise : cet objectif se traduit notamment par la réaffirmation de l'intégration des ouvrages de protection contre les crues dans les Plans Communaux de Sauvegarde. Les SLGRI intégreront les mesures d'accompagnement et de mises en situation (exercice de crise) des communes et des acteurs situés en zones à enjeux.
- Maintenir l'activité et favoriser le retour à la normale : cet objectif se traduit notamment par l'association des gestionnaires de réseaux dans le cadre des instances de gouvernance des SLGRI. Les entreprises de travaux publics et de bâtiment pourront être mobilisées par les Préfets. Afin d'accompagner les communes au titre de leurs pouvoirs de police, la mise en place de réserves communales de sécurité civile pourra venir compléter les moyens





communaux et intercommunaux mis en œuvre pendant la crise

B] Enjeux et déclinaisons locales du projet de PGRI au sein de l'agglomération strasbourgeoise (PPRI - TRI - SLGRI - PAPI)

Le Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) de l'agglomération strasbourgeoise identifié pour le risque d'inondation par débordement de l'Ill, de la Bruche et du Rhin par arrêté préfectoral du 06/11/2012 est reconnu à l'échelon national comme risque d'inondation important ayant des conséquences à portée nationale

Il couvre 19 communes, traversées par l'Ill et la Bruche, particulièrement sensibles aux risques d'inondation parmi les 33 communes de l'Eurométropole. Toutes les communes du TRI disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Les enjeux exposés au regard des débordements de cours d'eau identifient 17 100 habitants exposés aux risques de crue centennale, 13 700 emplois impactés, 7 établissements d'enseignements et 9 établissements utiles à la gestion de crise.

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

- Le PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé le 20/04/2018, couvre l'ensemble du TRI de l'agglomération strasbourgeoise. Les mesures règlementaires de préventions et de restrictions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme associées au PPRI, conformes aux dispositions du PGRI 2016-2021, ont été prises en compte dans les documents d'urbanisme locaux pour les risques liés aux débordements de cours d'eau et de remontée de nappes. Le PPRI comporte en outre un volet remontée de nappe, qui couvre l'ensemble du territoire, à l'exception des communes de l'ex communauté de commune des châteaux. Une nouvelle modélisation des bassins versants de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer est en cours, et elle sera, selon les services de l'État, intégré à une révision du PPRI sur ce secteur.
- Le PPRI Bruche, couvrant le risque de submersion lié au cours d'eau du même nom, sur les communes de l'ex-communauté de commune des châteaux, approuvé par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019, est également conforme dans ses dispositions au PGRI 2016-2021. Il est également pris en compte dans le PLUi.
- Le PPRI Zorn Landgraben, traitant du risque de submersion liés aux affluents de la Zorn et du Landgraben couvrant les communes de Vendenheim, Eckwersheim et la Wantzenau a été approuvé le 26 août 2010, et est donc antérieur au PGRI 2016-2021. Il n'est logiquement que partiellement compatible avec cette version du PGRI.

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Bruche-Ill-Mossig-Rhin, approuvée en date du 19/02/2020 coordonnée par l'Eurométropole de Strasbourg et les services de l'Etat (DDT67), se décline en 3 axes : L'axe « Rhin », animé par les services de l'Etat, l'axe « Ill », animé par la Région Grand Est et l'axe « Bruche », animé par le Syndicat Mixte du Bassin de la Bruche-Mossig.

Un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention est en cours d'élaboration sur l'axe « Bruche », porté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Bruche-Mossig.

Le PAPI d'intention « Ill-Ried-Centre Alsace » labellisé en juillet 2017 et décliné par un programme d'actions, couvre l'axe « Ill » depuis Colmar jusqu'à la limite des ouvrages d'Erstein, porté par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA).

Les ouvrages d'Erstein, gérés par la Région Grand Est et déviant les crues de l'Ill dans le Rhin font l'objet de travaux de confortement sur la période 2016-2020 dans le cadre d'un "plan submersions rapides" labellisés en mars 2016.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg a débuté en 2021 l'élaboration d'un programme de réduction de la vulnérabilité sur son périmètre de compétence. Ce programme sera principalement axé sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés au risque inondation et de ruissellement des habitations, réseaux, acteurs économiques et bâtiments stratégiques et sensibles.

C] Analyse et remarques sur les dispositions du projet de PGRI 2022-2027

Dispositions applicables à la coopération entre les acteurs [Objectif 1]

Le projet de PGRI, dans sa disposition [O1.1-D1] encourage les SLGRI [dont la SLGRI Ill-Rhin-Bruche-Mossig coordonnée par l'Eurométropole de Strasbourg] à intégrer, en sus des acteurs classiques mentionnés dans le cadre réglementaire existant, notamment les gestionnaires de réseaux.

Le projet de PGRI, dans ses dispositions [O1.1-D6 et D7] demande qu'une mise en cohérence des dispositions du projet de SDAGE et de PGRI doit être recherchée lors de l'élaboration ou la révision des SAGE et des SLGRI.

La SLGRI Ill-Rhin-Bruche-Mossig n'ayant été approuvée que très récemment (19/02/2020), il convient de préciser le caractère d'incompatibilité du document actuel et des délais de mise en conformité attendus au regard des nouvelles dispositions prises dans le cadre du projet de PGRI.

Le projet de PGRI, dans sa disposition [O1.2-D1] encourage la création d'une instance de coordination pérenne sur les enjeux de la gestion de l'eau et des inondations sur le bassin de l'Ill.

Les tentatives de création d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de l'Ill engagées par l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'ex Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill (SYMBI) devenu Rivières de Haute Alsace n'ayant pas permis d'aboutir à une phase de concrétisation, il est demandé que les services de l'État, par le biais du Préfet coordonnateur de Bassin ou la mission d'appui technique de bassin, puisse assurer cette coordination, tel qu'indiqué dans le projet de PGRI.

Dispositions applicables à l'amélioration de la connaissance et le développement de la culture du risque [Objectif 2]

Le projet de PGRI, dans sa disposition [O2.1-D1] demande qu'à l'occasion de toute nouvelle inondation majeure, les services de l'État et les structures porteuses des SLGRI réalisent des retours d'expériences technique approfondis (laissés de crues, photos aériennes, secteurs impactés, ...). Cette disposition a vocation à être traduite dans les SLGRI.

De la même manière, le projet de PGRI, dans sa disposition [O2.2-D1] incite les structures porteuses des SLGRI à initier une évaluation de la vulnérabilité des réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations qu'il est impératif de satisfaire en temps de crise.

Il est rappelé que dans le cas de la SLGRI « Ill - Rhin - Bruche - Mossig » coordonnée par l'Eurométropole de Strasbourg, les dispositions relatives à la SLGRI sont mises en œuvre par les structures opérationnelles de chaque axe (structures porteuses des PAPI ou de programmes d'actions spécifiques). L'Eurométropole de Strasbourg, en tant que structure porteuse coordonnatrice de la SLGRI, ne saurait appliquer ces dispositions d'un point de vue opérationnel sur l'ensemble du périmètre SLGRI.

Dispositions applicables aux documents d'urbanisme pour les zones inondables d'aléas faibles à modérés [Objectif 3]

Le projet de PGRI, dans ses dispositions [O3.1-D2 et D3] distingue les secteurs urbanisés, les centres urbains et les secteurs non urbanisés en prescrivant les principes de constructibilité suivants sur les zones inondables d'aléa faible à modéré :

Dans les zones non urbanisées : en principe, toute construction nouvelle est interdite. Des exceptions sont possibles en zones à risque faible à modéré, sur demande de la collectivité et sous conditions, et uniquement dans le cadre d'une "relocalisation d'une zone urbaine" réduisant la vulnérabilité.

Dans les zones urbanisées et les centres urbains : en principe, les projets liés aux constructions existantes et les constructions nouvelles sont autorisés et soumis à prescriptions.

Par ailleurs, sont également interdites, quel que soit l'aléa de référence retenu :

- Les constructions nouvelles et implantations d'établissements sensibles ;
- Les constructions dans les secteurs atypiques où l'aléa ne peut être aisément qualifié avec le simple croisement hauteur / dynamique ;
- Les reconstructions après sinistre ou destruction peuvent être interdites dès lors que ce droit est explicitement visé et que l'interdiction est motivée par la nécessité d'une protection spéciale du lieu vis-à-vis du risque d'inondation.

Si la reconstruction d'un bâtiment après un sinistre autre qu'une inondation ou après une démolition semble autorisée avec prescriptions permettant de réduire la vulnérabilité du bâtiment (Dispositions O3.5-D1 et D2), l'éventualité de leur interdiction motivée par la nécessité d'une protection spéciale reste floue dans le présent projet de PGRI. Il conviendrait donc de préciser la notion de « protection spéciale ».

De plus, concernant les établissements sensibles, certains projets globaux d'améliorations urbaines dans certains secteurs peuvent être rendus incompatibles avec les dispositions du présent projet de PGRI. Il conviendrait ainsi de limiter l'installation des établissements à des zones d'aléas faibles,



Délibérations du Conseil Municipal

assortis de prescriptions de réduction de la vulnérabilité à préciser.

Dispositions applicables aux documents d'urbanisme pour les zones non urbanisées situées en aval des dispositifs de stockage temporaire des eaux de crues [Objectif 3]

Le projet de PGRI, dans sa disposition [O3.2-D3] rend inconstructibles les zones non urbanisées, inondables pour des périodes de retour allant jusqu'à l'aléa de référence, situées à l'aval d'un tel dispositif de stockage temporaire des eaux de crues et bénéficiant de son effet.

La notion de « dispositifs de stockage temporaire des eaux de crues ou de ruissellement » définie dans le présent projet de PGRI reste imprécise et est de nature à interprétation notamment vis-à-vis des aménagements réalisés en vue du stockage des eaux pluviales (bassins d'orage). Il conviendrait de définir plus précisément le type d'ouvrage concerné par ces dispositions.

Dispositions applicables aux documents d'urbanisme concernant l'application des bandes de précaution à l'arrière des ouvrages construits ou aménagés jouant un rôle de protection contre les crues ou le stockage des eaux de ruissellement [Objectif 3]

Le projet de PGRI, dans ses dispositions [O3.4-D1 à D4] définit l'application de bandes de précaution à l'arrière des ouvrages construits ou aménagés jouant un rôle de protection contre les inondations selon des critères techniques détaillés.

Ces dispositions, qui impliquent le classement de ces bandes de précaution en zone d'aléa très fort et des règles d'inconstructibilité associées, intégrées dans le Code de l'environnement depuis le décret « PPRI » du 07 juillet 2019 et applicables aux PPRI élaborés à compter de cette date, tendent à élargir ces principes :

- À tous les territoires, avec ou sans PPRI et quel que soit le contenu du PPRI actuel. Les principes d'application de bandes de précaution inscrite dans le présent projet de PGRI s'appliquent donc sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse, y compris les territoires hors PPRI ou couverts par un PPRI dont l'élaboration ou la révision a été inscrite avant le 07 juillet 2019 (cas des PPRI présents dans le territoire eurométropolitain). Le présent PGRI prévoit donc des dispositions applicables aux documents d'urbanisme au travers du lien de compatibilité qui lie ces documents.
- À tous les ouvrages, mêmes ceux qui ne sont pas classés « systèmes d'endiguements ou aménagements hydrauliques ». La disposition O3.4-D3 indique que le sur-aléa induit par la rupture d'un ouvrage construit ou aménagé jouant un rôle de prévention des inondations est pris en compte dans les PPRI et/ou les documents d'urbanisme par une bande de précaution. Cela inclut les ouvrages constituant de simples obstacles à l'écoulement des eaux en situation de crues ou de ruissellements, qu'ils soient ou non reconnus comme système d'endiguement ou comme aménagement hydraulique.

Les dispositions du présent projet de PGRI tendent à imposer de nouvelles obligations réglementaires aux documents d'urbanisme au travers du lien de compatibilité qui lie ces documents, au-delà des seuls territoires couverts par les PPRI et ce, pour tous les ouvrages jouant un rôle de protection contre les crues ou stockage temporaire des eaux de crues. Il est demandé que soit précisé le champ d'application exact de ces dispositions et leur délai de mise en œuvre dans les documents de planification en vigueur sur le territoire eurométropolitain (PPRI, SCOT, PLUi, SLGRI).

Dispositions applicables à la maîtrise des eaux pluviales et les coulées d'eaux boueuses [Objectif 4]

Le projet de PGRI, dans ses dispositions [O4.2-D1 à D6 et O4.3] demande que dans les bassins versants caractérisés par des risques forts et répétés d'inondation et de coulées d'eaux boueuses, les documents d'urbanisme intègrent la préservation de ces territoires contre ces risques, notamment par la mise en place de mesures renforcées visant à favoriser l'infiltration, le stockage et la limitation des eaux pluviales rejetées. Une cartographie de ces risques (zones à enjeux coulées de boue, zonage ruissellement) devra par ailleurs être intégrée dans les documents d'urbanisme (SCOT / PLU / PLUi).

Les collectivités et porteurs de projets sont notamment encouragés à mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre des projets

d'aménagements, ces dispositions étant par ailleurs rendues nécessaires dans le cadre de l'instruction des projets soumis à déclaration ou à autorisation au titre du Code de l'environnement.

Il est précisé que les modalités techniques et pratiques attendues pour une bonne prise en compte de ces dispositions seront précisées ultérieurement. Il est demandé que les services instructeurs de l'Eurométropole soient associés le plus en amont possible à la définition précise de ces modalités d'application.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve

- La nécessité de réduire les risques et conséquences associées aux phénomènes d'inondation, de ruissellement et de coulées d'eaux boueuses tels qu'exposés dans le présent projet de PGRI ;
- Le principe de contribuer, à ce titre, dans la limite de ses compétences et des moyens disponibles, aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs ;

rappelle

- La spécificité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, situé à la confluence de 3 cours d'eau majeurs, la Bruche, l'Ill et le Rhin, marqués par de nombreux aménagements hydrauliques historiques (ouvrages de protection et de gestion hydraulique, artificialisation et urbanisation des sols, rectification et canalisation de cours d'eau) ;
- Le rôle de coordonnateur de l'Eurométropole de Strasbourg, au côté des services de l'Etat, de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations Ill-Rhin-Bruche-Mossig, déclinée en mesures mises en œuvre par les porteurs d'actions compétents sur leurs territoires respectifs (structures porteuses du PAPI, EPCI exerçant la compétence GEMAPI, ...);
- La nécessité de prendre en compte les moyens, les délais et les implications en matière d'urbanisme nécessaires pour l'application des dispositions du présent projet de PGRI dans les documents d'urbanisme et stratégiques en vigueur sur le territoire eurométropolitain ;

demande

- Que, compte tenu des moyens nécessaires et de la complexité des procédures de révision des documents d'urbanisme, le présent projet de PGRI respecte le principe de progressivité dans la mise en œuvre des dispositions, tant en matière d'aménagement du territoire qu'en matière de prévention des inondations ;
- Que les services de l'Etat, par le biais du Préfet coordonnateur de Bassin ou la mission d'appui technique de bassin, assure la coordination d'une gestion concertée interdépartementale du Bassin de l'Ill ;
- Que l'éventualité d'une interdiction de reconstruction d'un bâtiment après un sinistre autre qu'une inondation ou après une démolition (Dispositions O3.5-D1 et D2), motivée par la nécessité d'une protection spéciale, soit précisée ;
- Que les principes d'aménagement et d'inconstructibilité (Disposition O3.1-D2) concernant les établissements sensibles dans le cadre de projets de renouvellement urbain soient révisés et prennent en compte la possibilité de telles constructions et aménagements dans les zones d'aléas faibles, assorties de mesures de réduction de la vulnérabilité ;
- Que la notion de « dispositifs de stockage temporaire des eaux de crues ou de ruissellement » définie dans le présent projet de PGRI (Disposition O3.2-D3) soit précisée, notamment au regard des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- Que le champ d'application en matière de compatibilité réglementaire et le délai de mise en œuvre dans les documents de planification des dispositions relatives à l'application du principe d'inconstructibilité à l'arrière des ouvrages de protection (bandes de précaution) présentes dans le présent projet de PGRI soit précisés ;

décide

- D'émettre un avis favorable au présent projet de PGRI sous réserve que les observations et demandes de précisions indiquées dans la présente délibération soit prises en compte.

Adopté à l'unanimité



o Pacte de Gouvernance : Document final présenté par l'EMS

Monsieur le Maire présente le document final du pacte de gouvernance élaboré par l'exécutif de l'Eurométropole.

Le Conseil Municipal a échangé sur ce document et certaines craintes ont été levées suite à des amendements proposés et validés en conseil de l'EMS.

Après une réunion de remise en plat des termes de ce pacte, et l'inscription que la NON contractualisation entre l'EMS et chaque commune n'avait pas d'impact sur le soutien de l'EMS dans les projets de la commune, nous pouvons, voter ce pacte.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à voter ce pacte dans sa version finale.

Adopté à l'unanimité.

o Zone à Faible Emission

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se positionne sans ambiguïté par rapport au futur vote de ce texte au Conseil de l'Eurométropole.

« Qui peut aujourd'hui dire qu'il est contre l'amélioration de la qualité de l'air ? Personne.

Qui peut dire aujourd'hui qu'il est contre la mise en place d'une ZFE ? Personne.

La loi impose aux collectivités de la taille de notre Eurométropole de mettre en place une ZFE. L'exécutif de l'EMS a souhaité définir les modalités de cette ZFE en précisant le périmètre (toute l'EMS), le calendrier ainsi que les véhicules concernés. C'est sans aucun doute une des ZFE les plus restrictives en France. C'est un choix politique.

Le besoin d'un véhicule n'est pas le même que l'on réside à Hangenbieten ou Osthoffen, ou à Strasbourg et Schiltigheim.

La loi Climat et Résilience ne prévoit pas le retrait des véhicules CRIT'Air 2. Cette catégorie de véhicules est la plus représentée, et cette décision reviendrait à retirer plus de 70 % des véhicules du parc actuel.

Le parc automobile immatriculé dans la commune de Hangenbieten par type de véhicule selon les vignettes Crit'Air :

	Total	Non classés	Crit'air 5	Crit'air 4	Crit'air 3	Crit'air 2	Crit'air 1	Crit'air E
Véhicules Légers	1 334	23	13	68	284	558	382	6
Véhicules Utilitaires Légers	295	6	8	18	31	227	2	3
Poids Lourds	29	2	1	3	7	16	0	0
Bus et autocars	0	0	0	0	0	0	0	0
Parc automobile total	1 657	32	21	89	322	800	384	9

C'est une décision qui a un impact lourd sur le budget des ménages et des artisans. La mise au rebut de tous ces véhicules interroge ? Ces véhicules vont-ils être déplacés pour rouler ailleurs ? ou recyclés ? L'impact écologique de ce recyclage a-t-il été étudié, objectivement.

Plutôt que vouloir supprimer une quantité très importante de véhicules, et de gérer avec difficultés les aides forcément nécessaires pour certains, ne serait-il pas plus judicieux de s'arrêter au CRIT'Air 3 ?

La loi Climat et Résilience ne prévoit pas d'interdire les vignettes Crit'Air 2

Alors Oui à une ZFE mais NON à cette ZFE, qui va au-delà de la loi. »

Suite à une question d'actualité posée par le Groupe de Maires et élus indépendants de l'Eurométropole sur la pertinence de voter un texte sur une ZFE qui pourrait être invalidé par la loi Climat et Résilience prochainement votée au parlement, la réponse apportée par l'exécutif de l'EMS via sa Présidente, est de reporter le vote au 24 septembre prochain

Le Conseil Municipal, après échanges, se prononce la proposition suivante de Monsieur le Maire :

Si le texte proposé lors du Conseil de l'EMS est en phase avec les termes de la loi Climat et Résilience, et rien que la loi, c'est-à-dire que le texte proposé ne prévoit pas d'aller au-delà des restrictions prévues, et donc de ne pas inclure les Crit'Air2, Monsieur le Maire souhaite voter POUR ce texte.

Dans tous les autres cas, et en particulier si le texte prévoit toujours d'interdire les Crit'Air2, Monsieur le Maire souhaite voter CONTRE ce texte.

Le Conseil Municipal se prononce cette proposition, et la position que portera Monsieur le Maire lors du vote de l'EMS :

1 Abstention

18 POUR

o Décision modificative

Pour annuler un trop perçu de loyer de l'Agence Postale sur l'exercice 2020

Adopté à l'unanimité

Dépenses : Fonctionnement

N° du compte : 6262		14 000.00€
	DM n° 1	4 000.00€
	Nouveau total	10 000.00€
N° du compte : 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		4 000.00€

Séance du 6 août 2021 :

o Personnel communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique principal à temps complet, en qualité de contractuel.

Les missions consisteront aux missions de nettoyage et d'entretien de la voirie communale.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 332.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

Séance du 28 septembre 2021 :

o Adoption des PV du 30 juin et du 6 août 2021

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 30 juin et du 6 août 2021 sont adoptés à l'unanimité, sans observation.

o Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une erreur de report du résultat du compte administratif 2020 a été réalisée sur le budget primitif 2021. En effet, il y a eu une minoration du résultat d'exécution.

Il y a lieu d'adopter une décision modificative pour rajouter la somme qui manque au budget de fonctionnement 2021.

Recettes : Fonctionnement

N° du compte : 002		100 000.00 €
	DM n° 1	126 483.41 €
	Nouveau total	226 483.41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°2 telle que détaillée ci-dessus.

o Subvention vélo à assistance électrique

Par une délibération du 23 février 2021, le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique, sur présentation d'un justificatif de l'obtention de la subvention de l'Eurométropole, qui s'élève à :

- 120 € pour les quotients familiaux inférieurs à 560 €

- 100 € pour les quotients familiaux entre 560 et 764 €

- 80 € pour les quotients familiaux supérieurs à 765 €

Madame Anaïs MOULIN, demeurant 3B rue des Fleurs à Hangenbieten, dont le quotient familial s'élève à 596 €, et Monsieur Jonathan SCHOTT, demeurant 12 rue de la Tuilerie, dont le quotient familial s'élève à 1553 €, sollicitent le versement de cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 100 € à Madame Anaïs MOULIN ;

- Décide de verser une subvention de 80 € à Monsieur Jonathan SCHOTT.

o Subvention ravalement de façade

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que Madame MUTHS Fabienne, demeurant 21 rue des Peupliers à Hangenbieten, a déposé une demande de subvention pour un ravalement de façade. La surface des façades est de 114 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention d'un montant de 342 € à Madame MUTHS Fabienne - 21 rue des Peupliers (3 € le m² limité à 250 m²)

o Subvention pour la médiathèque

Dans le cadre des 20 ans de la médiathèque, la commune envisage de compléter le Chemin de lecture initié en 2010, en rajoutant 10 panneaux supplémentaires, composés de textes basés sur l'histoire, l'architecture, les arts et traditions de



Délibérations du Conseil Municipal

Hangenbieten. Ces panneaux porteront un QR code à flasher permettant ainsi de créer un jeu de piste sur l'histoire du village.

Des devis ont été demandés quant à ce projet et le coût total de l'opération s'élève à 7 428 € TTC.

Une subvention peut être demandée à la Collectivité Européenne d'Alsace pour cette opération, dans le cadre du fonds de solidarité territoriale (subvention de 1000 € minimum ou de 60% du montant éligible de la demande au maximum).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet cité ci-dessus ;
- autorise le maire à solliciter la subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- o Cession de terrain rue de la Gare

Dans le cadre du projet immobilier rue de la Gare, le constructeur souhaite acquérir une parcelle communale qui se trouve dans l'emprise du projet. La commune a proposé de vendre cette parcelle au prix de 22 500 €/are (prix fourni par l'Eurométropole selon avis du DOMAINE fournis sur le ban d'autres communes limitrophes pour les terrains en zone UCA). Le constructeur ayant accepté d'acquérir la parcelle au prix proposé par la commune, il est demandé au conseil municipal de valider la cession aux conditions suivantes :

Situation du terrain :

Section	Parcelle	Surface
9	193	28m ²

Prix proposé : 22 500 €/are, soit 6 300 €

Frais de notaire : à la charge de l'acquéreur, la SCCV Au Fil de l'Ô

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de céder le terrain sis section 9 n°193 d'une surface de 0,28 are au prix de 22 500 €/are, soit 6 300 €, à la SCCV Au Fil de l'Ô ;
- décide que cette cession sera réalisée par acte notarié à la charge de l'acquéreur ;
- autorise le maire à signer l'acte notarié et tout acte se rapportant à cette cession.

o FEADER Relance – Demande de subvention

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune a un projet d'aménagement d'une aire de sports et loisirs, suite à la mise en place d'un parcours VITABOUCLE par l'Eurométropole de Strasbourg. Ce projet peut être subventionné dans le cadre du FEADER Relance – Soutien aux services de base en milieu rural.

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Terrain de Beach Volley	18 336 €	Subvention FEADER (70% du devis HT)	47 276 €
Agrès sportifs	42 757 €	Commune	20 261 €
Bancs de pique-nique	6 444 €		
TOTAL	67 537 €		67 537 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement d'une aire de sports et loisirs ;
- approuve le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le maire à solliciter la subvention auprès du FEADER Relance.

o Adhésion au programme ACTEE

L'Eurométropole de Strasbourg a candidaté à la seconde phase du programme ACTEE proposé par la FNCCR, et plus particulièrement à l'AMI SEQUOIA. La candidature a été retenue à l'échelle de l'intercommunalité et permettra à toutes les communes de l'Eurométropole de Strasbourg de bénéficier de financement et d'accompagnement technique dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Le financement d'audits énergétiques du patrimoine bâti public via un marché global ou en direct par les communes, et l'accompagnement à la mise en œuvre du décret tertiaire

- Le financement de postes d'économies de flux qui vont conseiller les communes dans leurs projets de rénovation et gestion énergétique de leur patrimoine (Un poste sera porté par l'agence du climat et sera à destination des communes de l'Eurométropole de Strasbourg et l'autre poste sera dédié au patrimoine de la ville de Strasbourg et Eurométropolitain)

- Les outils de suivi et gestion énergétique, outils de mesure mutualisés

- La maîtrise d'œuvre qui découle des études énergétiques préalables, et l'AMO pour la mise en œuvre de contrats de performance énergétique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare que la commune de Hangenbieten, en tant que membre de l'Eurométropole de Strasbourg, souhaite officiellement participer à ce programme, et bénéficier des aides financières prévues via le programme ACTEE et l'AMI SEQUOIA ;

- Déclare que la commune de Hangenbieten souhaite réaliser un audit énergétique des bâtiments suivants :

- Hall de sport
- Mairie
- Ecole maternelle

Le montant prévisionnel de l'étude sur un bâtiment est de 3 000 €, l'aide financière du programme ACTEE s'élèvera à 50 %, soit 4 500 €.

- Déclare que la commune de Hangenbieten souhaite solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du décret tertiaire (définition des besoins, identification des bâtiments concernés, recherche et remontées des données de consommation sur la plateforme OPERAT, ...).

Elle s'inscrita dans le marché global que va porter l'Eurométropole de Strasbourg pour les communes qui seront intéressées. Les limites de prestation resteront à définir dans le cadre du marché. Le montant prévisionnel du marché s'élève à 50 000 €, financé à 25 000 € par le programme ACTEE.

o Demande de versement du fonds de concours par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du fonctionnement de la médiathèque de la commune de Hangenbieten

Par délibération du conseil communautaire de Strasbourg du 18 mars 2011, a été mis en place à destination des bibliothèques / médiathèques municipales du réseau Pass'relle un fonds de concours. L'objectif poursuivi par ce dernier est de soutenir financièrement les équipements de proximité qui contribuent activement au développement de la lecture publique sur le territoire de l'Eurométropole.

Le Code général des collectivités prévoit que le montant de ce fonds n'exécède par la part du financement hors subvention, porté par le bénéficiaire. Aussi, le montant du fonds de concours versé représente 45% des frais de structure de la médiathèque de Hangenbieten que sont, à l'exclusion de toute autre dépense, les dépenses en eau, gaz, électricité, téléphone et internet, chauffage, assurance, contrat de maintenance, nettoyage, loyer, petits équipements liés à l'entretien du bâtiment.

Le conseil municipal,

Vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres ;

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Hangenbieten comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la commune de Hangenbieten possède la médiathèque pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande le versement par l'Eurométropole de Strasbourg du fonds de concours sur la base de 45% des frais de structure de la médiathèque ;
- autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette demande ;
- décide l'imputation de la recette sur la ligne 74751.

Informations EMS

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

UN DEMI-MILLIARD D'EUROS POUR LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE ET 50 MILLIONS POUR AIDER MÉNAGES ET PROFESSIONNELS

L'Eurométropole de Strasbourg va bien au-delà de la loi Climat pour accompagner les ménages et les professionnels pour s'adapter aux enjeux climatiques. La collectivité investit massivement pour réussir la transition vers des mobilités non polluantes.

Pour permettre la réduction des émissions polluantes issues de la circulation des véhicules à moteur thermique, l'Eurométropole de Strasbourg met en place une politique d'une ampleur inédite. 500 M€ sont ainsi investis dans les années à venir dans l'extension des réseaux de transports en commun ferroviaires et routiers, le réseau cyclable, l'auto partage et le covoiturage.

Objectif, favoriser les possibilités de mobilité pour tous – notamment les plus défavorisés – tout en réduisant de façon drastique les déplacements en véhicules individuels.

Par ailleurs, l'Eurométropole prévoit également un programme

d'aides pour particuliers et professionnels de 50 M€ pour cofinancer avec l'État, l'évolution vers des motorisations non polluantes. Sont ainsi prévus des financements pour l'achat de véhicules en motorisation électrique ou Crit'Air 1, y compris les vélos, neufs ou d'occasion.

Des plans de mise en place de bornes de rechargement sont également prévus (lire par ailleurs) ainsi que des appels à projets innovants pour une desserte du centre-ville par voie d'eau puis des moyens de transport non polluants.

Pour accéder à ces aides, il conviendra de passer par le conseil des experts en cours de mise en place au sein de l'Agence du climat de l'Eurométropole. Leur rôle est de proposer des évolutions dans les modes de mobilité, de conseiller et d'orienter vers des mobilités alternatives, avant que les particuliers et professionnels n'engagent leurs demandes de financement auprès de l'Eurométropole.

LES VISITEURS OCCASIONNELS DE L'EUROMÉTROPOLE POURRONT BÉNÉFICIER D'UN «PASS ZFE»

À partir du 1er janvier 2023, il sera possible de circuler occasionnellement dans l'Eurométropole de Strasbourg pour les personnes non résidentes ne disposant pas d'un véhicule conforme.

À l'instar de ce qui se pratique dans de nombreuses autres grandes agglomérations européennes déjà dotées d'une zone à faibles émissions (ZFE), l'Eurométropole de Strasbourg va mettre en place un dispositif destiné aux visiteurs occasionnels afin qu'ils puissent se rendre ponctuellement dans l'agglomération.

Dès le 1er janvier 2023, des habitants, entreprises, visiteurs

équipés de véhicules non conformes pourront accéder aux 33 communes de l'Eurométropole grâce à un dispositif spécifique.

Il prendra la forme d'un Pass-ZFE-m utilisable plusieurs fois dans l'année pour une durée de 48 heures pour chaque utilisation. Ce dispositif concerne à la fois des personnes devant se rendre dans l'agglomération pour des raisons médicales, familiales et professionnelles.

Ses modalités détaillées feront l'objet d'une concertation ultérieure, notamment avec le monde économique.

LA TRANSFORMATION DE LA M35 VA ENTRER EN PHASE ACTIVE

Alors que la mise en service de l'A355 (contournement ouest) est prévue pour 2022, les premiers travaux de réaménagement de la M35 vont être engagés. Objectifs, notamment, interdire tout trafic de transit des poids lourds et en faire un axe multimodal.

Depuis que les routes et autoroutes classées dans le domaine public national ont été transférées à l'Eurométropole de Strasbourg sur son territoire, la transformation en axe multimodal de la M35 relève de la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.

Cofinancé par l'Etat (50 %), la Collectivité européenne d'Alsace, la région Grand Est et l'Eurométropole (16,66 % chacune) ce programme fera l'objet d'une programmation dans le cadre du prochain Contrat de plan Etat-Région (fin 2022). D'ici là, c'est un budget de 4,4 M€ qui est mis en œuvre pour la période 2021/2022.

Seront mis en place des signalisations permettant de détourner

l'ensemble du trafic de transit des poids lourds, des voies réservées expérimentales pour favoriser les transports collectifs, le covoiturage et tous les modes permettant de réduire l'autosolisme, la réduction des vitesses sur les tronçons de traversée de Strasbourg.

Cette transformation multimodale de la M35 est destinée à réduire la pollution atmosphérique et sonore, les congestions routières tout en favorisant l'accessibilité multimodale de la métropole et à contribuer au report de trafic de transit actuel vers l'A355.

Ce budget permet de faire face aux travaux à court terme, dans la perspective de la mise en service prochaine du contournement ouest. Les études pour mener à bien la transformation profonde de cet ancien axe autoroutier en voirie urbaine seront entreprises ultérieurement.



L'EUROMÉTROPOLE VEILLE À PROTÉGER CONTRE LES INONDATIONS ET LES COULÉES DE BOUE

Face aux évolutions climatiques et la brutalité de certains phénomènes météorologiques, le territoire doit être armé pour éviter les conséquences des inondations et coulées d'eau boueuse. L'enjeu est aussi écologique, avec la restauration de la biodiversité et du fonctionnement naturel des cours d'eau.

L'Eurométropole de Strasbourg est dotée des compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), ainsi que de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, depuis le 1er janvier 2018.

Depuis, trois enjeux prioritaires ont été déterminés : la restauration du bon fonctionnement écologique des cours d'eau, la protection des biens et des personnes, et la réduction des risques d'inondation et de coulées d'eau boueuse.

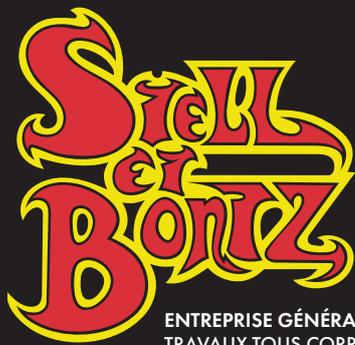
Ces programmes sont poursuivis et affinés pour mieux tenir compte des enseignements des années passées, ainsi que des évolutions réglementaires. Le programme de restauration des milieux aquatiques est doté de 4,9 M€ pour la période 2021-2024 selon une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 7 mai.

Sont ainsi prévues, la création de zones d'expansion des crues, la restauration de zones humides et la continuité écologique des cours d'eau. La lutte contre les dégâts potentiels des inondations passe prioritairement par des solutions vertueuses au plan environnemental.

Par ailleurs, 300 K€ sont destinés à lutter contre des coulées d'eaux boueuses. Des aménagements doux, en lien avec le monde agricole, ont déjà été menés : 42 conventions ont été passées avec des agriculteurs pour près de 8 km de haies, fascines et bandes enherbées. Un programme de réduction de la vulnérabilité de certaines habitations est également poursuivi.

A noter qu'un changement de mode de relation avec les agriculteurs est opéré. Avant, la collectivité indemnisait pour des aménagements anti coulées d'eau boueuse, désormais, le modèle est d'inviter les paysans à participer activement aux programmes, contre une rémunération.

Parmi les enjeux de ces délibérations, l'Eurométropole souhaite développer les connaissances sur tous les sujets en relation avec les cours d'eau et adapter les mesures aux réglementations qui tiennent compte de paramètres nouveaux.



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTATS

- RAVALEMENT DE FAÇADE
- PEINTURE - DÉCORATION
- REVÊTEMENT DE SOL
- ISOLATION ACOUSTIQUE
- PRODUITS ET TRAVAUX SPÉCIAUX
- RÉNOVATION D'IMMEUBLES
- RÉFECTION APRÈS SINISTRE
- MAISONS OSSATURE BOIS
- BÉTON ARMÉ - MAÇONNERIE
- DÉMOLITION - CRÉPISSAGE
- CHARPENTE - COUVERTURE
- ZINGUERIE - ASSAINISSEMENT
- CARRELAGE - CHAPE - PAVAGE
- ÉLECTRICITÉ - SANITAIRE
- PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND
- MENUISERIE - AGENCEMENT

1 CHEMIN DE L'ÉTANG - 67980 HANGENBIETEN
03 88 96 15 55 - INFO@STELLETBONTZ.FR
WWW.STELLETBONTZ.FR



Numéros pratiques



MAIRIE

4 rue du 14 Juillet 67980 HANGENBIETEN
Tél : 03 88 96 01 27 – Fax : 03 88 59 54 08
Courriel : contact@hangenbieten.fr

Horaires : lundi : 14h00-18h00
à partir du 01/01/22 Mardi et vendredi : 8h15-12h00
Mercredi : 9h00-12h00
jeudi : 14h00-17h00

Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

MEDIATHEQUE

Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 88 96 17 20
Courriel : mediatheque@hangenbieten.fr
Responsable : Mme Sophie OUVARD
Horaires : Mardi : 15h30-18h00 (sauf période covid - fermé)
Mercredi : 10h00-12h00 et 13h30-18h00
Vendredi : 14h00-18h00
Samedi : 9h00-12h00

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

G.E.M. LES CHATEAUX
Rue des Prés – Tél : 07 81 67 48 19
Ou : 07 82 94 89 48

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET PERISCOLAIRE

Espace Culturel – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 90 29 35 20

GENDARMERIE DE WOLFISHEIM

Tél : 03 88 78 20 19 – 2 rue de la 2^{ème} DB 67202 WOLFISHEIM

ORDURES MENAGERES

Eurométropole
Info déchets : 03.68.98.51.90
Enlèvement des encombrants : 03.68.98.51.89
Collecte : le vendredi
Semaine impaire : collecte papier-plastique
Semaine paire : collecte du verre

DECHETTERIE

Rue de Hangenbieten à Breuschwickersheim
Tél : 03 88 59 55 37
Ouverture : mercredi et samedi 8h30-12h00
13h30-17h00

EAU ET ASSAINISSEMENT

Permanence Eau : SDEA 03.88.19.97.09
Permanence Assainissement : 03.88.40.05.96
Facture et abonnement SDEA : 03.88.19.29.99
Raccordement aux réseaux
- Eau potable : 03.88.19.29.19 SDEA
- Assainissement : 03.68.98.50.00 EUROMETROPOLE

CULTES

Paroisse catholique : M. le Curé Maurice Bahr
Presbytère catholique 2 b rue du Presbytère 67810 HOLTZHEIM
Paroisse protestante : Mme la Pasteure Caroline Ingrand-Hoffet
Paroisse protestante 9 rue de la Division Leclerc 67120 KOLBSHEIM
Tél : 03 88 96 00 33
Courriel : caroline.ingrand-hoffet@protestants.org

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE

Ecole Maternelle – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 69 81 00 89
Courriel : 0672545c@ac-strasbourg.fr
Ecole Primaire – 10 Impasse des Ormes
Courriel : ecole.primaire.hang@estvideo.fr
Collège Paul Wernert
4 rue du Collège 67204 Achenheim
Tél : 03 88 96 02 42
Courriel : ce.067168u@ac-strasbourg.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

4 rue du 14 juillet – 67980 HANGENBIETEN
Horaires : du mardi au vendredi 08h15-12h30
le samedi 8h30-12h45
Tel : 03 69 06 88 96

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

Le mercredi de 17H à 19H, sur rendez-vous
Contacter la Mairie ou le 07.69.58.70.60

CONCILIATEUR DE JUSTICE

blanc.conciliateur@orange.fr

SANTE

Groupe Médical de Hangenbieten

19 rue des Fleurs – Tél : 03 88 96 00 77

Dr WESTERFELD Raymond:

Horaires : lundi, mercredi et samedi 8h00-12h00
Mardi, jeudi et vendredi 14h00-18h00

Dentiste

M. GOSCH Bruno - 9 A, Rue du 14 Juillet
Tél : 03 88 96 50 31

Kinesithérapeutes

Mme GREBIL Julie – 9 A, Rue du 14 juillet
Lundi au vendredi : 09 87 19 09 37
M. DUPLESSIX Gil – 9 Rue de la Gare
Tél : 03 90 64 86 03

Cabinet d'ostéopathie

Mme STRICHER Lauriane : 06 18 38 78 01
BRUN Ségolène : 06 64 51 09 40
Rendez-vous sur : doctolib.fr

Orthophoniste

Mme Léa MEYER -3a rue du Château
Tél : 06 18 58 73 26

Infirmière à domicile

Mme GRIVEL - 19 Rue Principale – 67120 KOLBSHEIM
Tél : 03 88 96 55 15 – 06 72 33 64 18

Hopitaux

Nouvel Hôpital Civil (NHC) de Strasbourg
1 Place de l'Hôpital 67000 Strasbourg / Tél : 03 88 11 67 68
CHU Hautepierre
Avenue Molière 67000 Strasbourg / Tél : 03 88 12 80 00

Assistante sociale de secteur

Madame LADOUCE
Tél : 03.68.33.80.18
Courriel : madeleine.ladouce@alsace.eu

Urgences

Samu : 15 Police Secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18 Appel d'urgences : 112
Sos mains : 03 88 67 44 01 Asum : 03 88 36 36 36
Centre anti-poisons : 03 88 37 37 37
Renseignement téléphonique : 118 008

Bonnes fêtes
de fin d'année !

